

LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
R E V U E M E N S U E L L E

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
45 FRANCS

NOTE IMPORTANTE

Les 4 pages médianes (247 à 250) de ce Cahier sont détachables ensemble.

Il est recommandé de les détacher en effet pour les répandre : elles serviront à la fois de feuille de pétition et de tract de propagande.

LE PROCÈS DE MADAGASCAR
doit se dérouler en France

I

Lettre à M. Paul BÉCHARD

Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de la France d'Outre-Mer.

Le 12 novembre 1947,

Monsieur le Secrétaire d'Etat et cher Collègue,

A la suite de l'audience que vous avez bien voulu m'accorder le 31 octobre, nous vous avons fait tenir, comme vous nous l'aviez demandé, la Note dont nous vous prions de trouver ci-joint le double.

Cette Note précise les motifs qui, au jugement de la Ligue, commandent, dans l'intérêt d'une bonne justice, que le procès de Madagascar se déroule en France. Depuis le 31 octobre, les renseignements complémentaires obtenus par le Comité Central de la Ligue n'ont fait que nous confirmer et nous fortifier dans notre sentiment.

C'est pourquoi notre Comité unanime a décidé d'insister auprès du Gouvernement pour qu'en

PP. 298

application de l'article 542 du Code d'Instruction Criminelle, il demande à la Cour de Cassation d'ordonner que le procès actuellement instruit à Madagascar soit déferé à un tribunal de la Métropole dans l'intérêt de la sûreté publique.

Il est, en effet, patent que, dans l'atmosphère de passion qui règne à Madagascar, et dont les attentats répétés contre les avocats n'apportent que trop la preuve, ne se trouvent garantis ni la sécurité des défenseurs, ni celle des témoins, ni le déroulement paisible des débats.

En faisant auprès du Gouvernement cette nouvelle et pressante démarche, la Ligue a la conviction de bien servir la cause de l'Union française, fondée sur le respect des arrêts de justice, mais d'une justice insoupçonnable.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat et cher Collègue, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Président,
Le Secrétaire Général.

II

Note complémentaire à la Résolution du 26 Juin 1947

- I. — Deux avocats du Barreau de Paris, M^{es} Pierre Stibbe et Douzon, chargés de la défense de certains des inculpés, se sont rendus l'un après l'autre à Madagascar : le premier a été l'objet d'un attentat à la grenade qui, par bonheur, manqua son but. Le second a été enlevé à Diego-Suarez, par des Français masqués, qui l'ont matraqué et abandonné pour mort dans la brousse. Des indices sérieux permettent de craindre que, si le procès a lieu à Madagascar, de nouveaux attentats ne soient préparés contre les défenseurs.
- II. — Les enquêtes menées dans l'Ile à la suite des deux attentats n'ont pas permis d'en retrouver les auteurs. Mais elles décèlent chez les fonctionnaires français de la police qui les ont menées, chez les témoins français qu'ils ont interrogés, dans la magistrature française et chez le Haut-Commissaire lui-même un état d'esprit tellement prévenu contre les inculpés et contre leurs défenseurs (représentés calomnieusement comme les agents d'une puissance étrangère) qu'il est, dès à présent, permis de dire qu'un procès mené dans cette atmosphère serait faussé.
- III. — Il est désormais avéré que des aveux ont été arrachés par la torture, suivant des procédés indignes de la France; que les auteurs de ces méfaits n'ont été frappés que de sanctions dérisoires et qu'ils continuent d'exercer des fonctions analogues. Il est à redouter qu'ils ne mettent tout en œuvre pour empêcher à l'audience la révélation de ces abus.
- Le procès sur place, ainsi conduit, ne pourrait être qu'une parodie de justice, compromettant le bon renom de la France à l'étranger et dans toute l'Union française.

RENOUVELEZ VOTRE ABONNEMENT !

La quatrième série des Cahiers s'ouvre avec ce numéro de 24 pages.

A la différence de tous les organes de presse, le prix de l'abonnement ne subit pas d'augmentation. La Ligue s'impose ainsi une lourde charge : le devoir des ligueurs abonnés est de renouveler sans tarder leur abonnement, le devoir des autres est de s'abonner, le devoir de tous est de multiplier autour d'eux des abonnements.

L'Administration des Cahiers.

COMITÉ CENTRAL

Séance du 6 octobre 1947.

(Extrait)

Présidence du D^r SICARD DE PLAULOLES

Étaient présents : D^r Sicard de Plauzoles, *Président*; Georges Gombault, *Vice-président*; Emile Kahn, *Secrétaire général*; Charles Laurent, *Trésorier général*; M^{mes} Lucie Anbrac, Suzanne Collette-Kahn; MM. Barthélémy, Chapelain, Couteau, Dejonckère, Georges-Etienne, Gueutal, Hadamard, Joint, Labeyrrie, Lisbonne, Pinto, Racamond, Rivet, Rosenmark, Spanien, Victor-Meunier.

Excusés : MM. Grumbach, Hersant, Borel, Casevitz, Cassin, Cerf, Rucart, Bernard André, Bouilly, Gueffier.

LETTRES D'EXCUSES

Le Secrétaire général donne lecture de lettres de membres du Comité qui n'ont pu assister à la séance :

M. Maurice Hersant :

« Je n'ai pas eu connaissance de la campagne de presse dirigée contre la Ligue au sujet de l'affaire Petkov. Je ne vois, dans tous les cas, aucun inconvénient à ce que le Comité définisse publiquement une fois de plus le point de vue de la Ligue, qui constitue sa principale raison d'être. »

M. Emile Borel :

« Renouvellement du Bureau : je propose la candidature de M. Jacques Hadamard à la vice-présidence. »

» Affaire Petkov : la réaction de la Ligue devant l'exécution de Petkov me paraît découler naturellement de son attitude avant et après le procès. On ne peut jamais espérer convaincre les adversaires qui calomnient la Ligue en voulant ignorer sa position traditionnelle et permanente. Il n'y aurait cependant que des avantages à affirmer une fois de plus cette position avec la plus large publicité possible, notamment par la radio. »

M. René Cassin :

« Renouvellement du Bureau : je souscris au renouvellement par le maintien de nos collègues en fonctions. Pour le siège vacant de vice-président, je propose qu'on le confie à un membre de l'Université. »

» Affaire Petkov : j'approuve et le souci de justice et celui d'humanité dont la Ligue a fait preuve. Il semble que, le procès ayant été public et poursuivi avec les garanties de la défense, ce n'est pas sur le plan étroit de la légalité, mais sur celui de l'intérêt des démocraties à supporter une opposition n'allant pas jusqu'au renversement du régime par des moyens illégaux, qu'il faut se placer. »

M. Bernard-André :

« Renouvellement du Bureau : je voterai pour le renouvellement des mandats confiés jusqu'ici aux membres sortants du Bureau, et je serais heureux si mon camarade Joint, qui a tant fait pour la résurrection de la Ligue, acceptait de poser sa candidature au 6^e poste de vice-président. »

» Affaire Petkov : je désire que la Ligue renouvelle sa protestation contre l'exécution de Petkov, d'une part parce que nous n'avons pas eu vraiment connaissance du dossier présenté par la défense ni de la façon dont fut organisée cette défense — d'autre part, parce que nous ne pouvons tenir compte des documents, probants ou non, trouvés au siège de l'Union agrarienne bulgare après la mort de Petkov. La Ligue ne peut se satisfaire de preuves *a posteriori*. Cela ne doit nullement nous empêcher de dénoncer certains mobiles subalternes qui poussent une partie de cette presse nouvelle — qui, pour

des raisons différentes, ne vaut pas toujours mieux que l'ancienne — à profiter de ces faits pour mener une campagne intéressée et réactionnaire.

» Que la Ligue définisse une fois de plus sa position traditionnelle et permanente en face des partis, je n'y vois que des avantages. »

M. Bouilly

« Affaire Petkov : j'approuve pleinement les initiatives prises par le Bureau en faveur de Petkov, et j'espère que le Comité unanime protestera contre l'exécution du patriote et résistant bulgare. »

M. Gueffier :

« Affaire Petkov : l'intervention de la Ligue a été du meilleur effet auprès de nos militants et amis. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été entendue. La Ligue doit s'élever contre cette exécution sommaire... Enfin, la Ligue devrait, par un texte largement diffusé, définir publiquement sa position traditionnelle, la défense des principes de justice (instruction non secrète, défense assurée, garanties indispensables), et sa position pour toutes les victimes de l'arbitraire et de l'injustice, à quelque parti ou tendance qu'elles appartiennent (défense des patriotes grecs pourchassés, des victimes de l'injustice, de Petkov, etc...) ».

MORT DE M. EMILE GUERRY
ET DE M. GASTON VEIL

Au début de cette séance de rentrée, le Président fait part au Comité Central de la mort de deux de ses membres : MM. Emile Guerry et Gaston Veil.

GUERRY était un très vieux ligueur, dont le dévouement à toutes les justes causes était sans bornes. Sa vie peut être donnée en exemple à tous les démocrates. Ses dernières années ont été vraiment héroïques. Resté seul en 1940 après la fuite de toutes les autorités, il s'est prodigué pour assurer dans la petite ville de Chelles l'ordre, le ravitaillement, la sécurité de ses concitoyens. Déjà âgé et malade, il y a usé ses forces. Après la Libération, il n'a pu revenir au Comité où il était autrefois parmi les plus assidus. Sa mémoire vivra longtemps dans nos cœurs.

GASTON VEIL, membre honoraire du Comité Central, a été longtemps le président de la Fédération et l'animateur de la Ligue dans la Loire-Inférieure. Rédacteur en chef du *Populaire de Nantes*, il était un modèle pour tous les républicains. Le Président exprime toute sa sympathie à son neveu, M. Jean Casevitz, qui vient d'être élu membre du Comité Central. Les obsèques de Gaston Veil auront lieu à Nantes le 8 octobre. Un discours sera prononcé au nom du Comité

Central et de la Ligue tout entière, par M. Ribrac, élève et ami de Gaston Veil, qui lui a succédé à la tête de la Section de Nantes.

MORT DE M. LA GUARDIA

M. *Emile Kahn* informe le Comité de la mort de M. Fiorello La Guardia, premier vice-président de la Ligue internationale de New-York qui est en réalité la Section américaine de la Ligue internationale. Il n'est pas besoin de rappeler aux membres du Comité quels étaient son ardeur, ses convictions démocratiques, son attachement à la liberté, M. Emile Kahn, au nom du Comité Central, adressera une lettre de condoléances à la Ligue de New-York.

RÉCEPTION DES NOUVEAUX ÉLUS

Le D^r *Sicard de Plauzoles* salue les nouveaux élus du Comité Central. Il est heureux de revoir les anciens, qui sont venus aujourd'hui nombreux, de saluer le retour de ceux qui avaient été momentanément éloignés, et enfin d'accueillir les nouveaux qui, tous, sont des ligueurs éprouvés.

Jamais la Ligue n'a été plus nécessaire, et jamais son rôle n'a été plus difficile, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il lui faut beaucoup de clairvoyance, de volonté, de sagesse pour mener à bien l'énorme tâche qui lui incombe.

LE CONGRÈS DE CLERMONT-FERRAND

Le D^r *Sicard de Plauzoles* rend compte brièvement à ceux des membres du Comité qui n'y assistaient pas, du Congrès de Clermont-Ferrand. Bien que ce Congrès n'ait pas eu l'ampleur de ceux d'autrefois, les délégués y étaient relativement nombreux. Ce premier congrès fut le Congrès de la résurrection. Il a été animé par un véritable esprit d'union et de concorde, et par la volonté de reprendre en commun la tâche de la Ligue. Il nous a entièrement donné satisfaction, et nous encourage à persévérer dans l'action que nous avons menée depuis la reconstitution de la Ligue. Il n'est pas inutile d'indiquer qu'il a eu dans la région un gros retentissement, que l'opinion l'a suivi avec beaucoup d'intérêt et que partout la Ligue a été cordialement accueillie.

M. *Emile Kahn* ajoute que ce Congrès a marqué le mariage d'amour du Président et de la Ligue. Les ligueurs anciens connaissaient le D^r *Sicard de Plauzoles* de nom et de vue, car il assistait aux Congrès, mais, par une trop grande modestie, il s'abstenait d'y prendre la parole. A Clermont-Ferrand, les ligueurs ont découvert leur Président. Le rapport qu'il leur a présenté, et qui a duré près de deux heures, a été passionnément suivi par tous les auditeurs. Dans la suite du Congrès, le Président est chaque fois intervenu pour proposer au moment voulu les solutions nécessaires.

Il faut ajouter que les rapporteurs ont donné aux débats un ton très élevé. Le Secrétaire général rend spécialement hommage à MM. René Georges-Etienne et Roger Pinto, qui ont beaucoup contribué à la belle tenue de ce Congrès.

Enfin, le Secrétaire général demande au Comité de féliciter et de remercier, comme le Président l'a fait à Clermont, les organisateurs du Congrès, et notamment MM. Nony, président de la Fédération, et Delafoulhouse, secrétaire fédéral, qui ont pris tant de peine et si bien réussi à faire du Congrès de la résurrection un des plus beaux que la Ligue ait tenus.

SUITES DU CONGRÈS

a) *La résolution du Congrès* demandait à la Ligue d'organiser une « croisade » pour le redressement civique. Des tour-

nées de conférences sont en préparation, auxquelles le Secrétaire général espère que la plupart des membres du Comité prendront part.

b) A l'issue du débat sur le rapport financier, le Congrès avait décidé la création de timbres de solidarité. Ces timbres sont imprimés, et ont été mis à la disposition des trésoriers de Sections.

En ce qui concerne la souscription ouverte sur la proposition de M. Charles Laurent, elle a atteint à l'heure actuelle 250.000 francs.

c) *L'organisation du Congrès de 1948.*

Le Congrès de 1948 doit avoir lieu à Paris. Il coïncidera avec le centenaire de la Révolution de 1848 et le cinquantième de la Ligue. La Fédération de la Seine se préoccupe déjà de l'organisation de ce Congrès.

d) *Vœux.*

Le Congrès a adopté un vœu proposant la publication d'une brochure qui compléterait l'*Histoire de la Ligue* d'Henri Sée. Il conviendrait de reprendre ce livre, qui a été rédigé en 1927, de le résumer et de le compléter. Le Secrétaire général propose de confier ce travail à M. Jean Casevitz, qui est professeur d'histoire. Cette proposition est adoptée unanimement.

Le Congrès a adopté une série d'autres vœux auxquels, il convient de donner suite et, d'autre part, des vœux ont été renvoyés à l'examen du Comité Central.

Le Comité décide de nommer deux commissions, la première qui donnera suite aux vœux adoptés, la seconde qui étudiera les autres vœux, ainsi que l'a demandé le Congrès. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. La première commission comprendra M^{me} Aubrac, MM. Barthélémy, Dejonckère et Jean-Victor Meunier. La seconde commission sera composée de MM. Chapelain, Couteau, Gueutal et Joint.

TIRAGE AU SORT DES MEMBRES SORTANTS DU COMITÉ CENTRAL

Le Secrétaire général rappelle qu'aux termes des statuts, les membres du Comité Central sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers tous les ans. Tous les mandats étant expirés, il a fallu, en 1947, renouveler en entier le Comité. Il convient donc de tirer au sort les membres du Comité dont le mandat expire en 1948, ceux dont le mandat viendra à renouvellement en 1949, et ceux qui ne se représenteront qu'en 1950. La commission des mandats du Congrès a proposé que les 38 membres du Comité soient répartis en trois séries de 13, 13 et 12. La mort de M. Emile Guerry laisse un siège vacant et réduit à 12 le nombre des membres du Comité dont le mandat expirera en 1948. Il est procédé au tirage au sort, qui donne les résultats suivants :

Renouvelables en 1948 : M^{me} Aubrac ; — MM. Boris — Caillaud — Emile Kahn — Lisbonne — Racamond — Rivet — Rosenmark — G. Scelle — D^r Sicard de Plauzoles — Viollette — M^{me} Andrée Viollis.

Renouvelables en 1949 : MM. A. Bayet — Borel — Casevitz — René Cassin — Couteau — Dejonckère — Gombault — Joint — Labeyrie — Pinto — Prudhommeaux — Rucart — Tubert.

Renouvelables en 1950 : MM. Barthélémy — Chapelain — M^{me} Suzanne Collette-Kahn — MM. René Georges-Etienne — Grumbach — Gueutal — Hadamaïd — Hersant — Jouhaux — Ch. Laurent — Spanien — Jean Victor-Meunier.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Le Comité Central unanime avait prorogé, en janvier dernier, les pouvoirs du Bureau en fonctions, et avait décidé que le Bureau serait renouvelé après le Congrès.

Le Dr Sicard de Plauzoles a écrit à tous les membres du Bureau pour leur demander s'ils posaient à nouveau leur candidature. Tous ont accepté, sauf M. Viollette, qui écrit :

« Je reçois votre lettre du 29 septembre, en ce qui concerne la réunion du Comité Central.

« Je ne suis pas candidat : vous savez mes raisons et les circonstances ne me permettent pas de revenir sur mon interprétation personnelle de l'activité de la Ligue.

« Le papier que j'ai entre les mains confirme d'ailleurs ma décision.

« Vous avez l'air, en quelque sorte, de vous excuser d'avoir pris position dans l'affaire Petkov, et vous vous inquiétez de ce que des éléments communistes s'adressent à vous pour protester contre une attitude qui les surprend parce qu'ils la jugent trop nouvelle.

« Dans l'affaire de l'O.N.U., vous vous inquiétez également des solutions envisagées pour la sauvegarde et l'affermissement de la Paix, et moi je vois que parmi ces solutions, il y en a une, c'est de mettre un terme à l'impérialisme soviétique.

« Plus les circonstances se développent, plus je sens impérieusement la nécessité d'une position farouchement anti-communiste.

« Le Comité Central est d'un sentiment contraire, nous ne pouvons pas nous entendre.

« Croyez à mes sentiments les meilleurs.

Maurice Viollette.

Le Dr Sicard de Plauzoles avoue mal comprendre les termes de cette lettre. M. Viollette, après avoir été assidu aux séances du Comité Central, a brusquement cessé d'y venir et a écrit deux fois pour manifester son désaccord. Le Président ne sait pas quelle est cette protestation des communistes, à laquelle il est fait allusion : il n'en a reçu aucune, et n'a d'ailleurs pas à savoir à quel parti politique appartiennent les membres du Comité Central.

Les membres du Bureau sortant qui se représentent sont : le Dr Sicard de Plauzoles, MM. Bayet, Gombault, Grumbach, Hersant, et Emile Kahn. Deux sièges de vice-présidents, sont à pourvoir, ainsi que le siège de Trésorier général : M. Charles Laurent, en effet, ne pouvant, faute de temps, se consacrer autant qu'il le voudrait au relèvement de la trésorerie de la Ligue, ne se représente pas.

Le Dr Sicard de Plauzoles, au nom du Bureau, déclare que la résolution de M. Charles Laurent le peine beaucoup. Il a apporté à la Ligue, depuis la Libération, son dévouement et son autorité. Le Bureau comprend les raisons qu'il fait valoir, mais il désire conserver la collaboration et les conseils éclairés de M. Charles Laurent. Il représente à la fois les fonctionnaires, les résistants, le Comité provisoire d'Alger. Aussi le Bureau unanime pose-t-il la candidature de M. Charles Laurent à un siège de vice-président. Pour le second siège, le Dr Sicard de Plauzoles désirerait voir élire une femme : le Dr Sicard de Plauzoles pose la candidature de Mme Suzanne Collette-Kahn, tant en son nom personnel qu'en souvenir de Victor Basch qui l'aurait certainement proposée. Cette candidature est présentée par le Bureau, malgré l'avis contraire du Secrétaire Général.

Pour remplacer M. Charles Laurent dans les fonctions de Trésorier, le Bureau propose la candidature de M. René Georges-Etienne, tant en raison de son nom que de son passé, et dans la conviction où il est qu'il continuera l'œuvre de son père.

Le Secrétaire général rappelle que la candidature de M. Hadamard a été posée par M. Emile Borel, et la candidature de M. Joint par M. Bernard-André.

M. Hadamard, déclare qu'il n'est pas candidat, mais qu'à son tour il propose la candidature de M. Borel.

M. Joint décline toute candidature et invite ses collègues à voter pour Mme Suzanne Collette-Kahn.

Mme Suzanne Collette-Kahn est d'autant plus émue par la proposition du Bureau que le Dr Sicard de Plauzoles a évoqué le souvenir de Victor Basch. Elle sent tout le prix de l'honneur qui lui est fait, mais elle ne voudrait pas que son élection donnât au dehors l'impression que des liens familiaux n'ont pas été étrangers à la proposition du Bureau. Elle propose de se retirer, afin que les membres du Comité puissent s'en entretenir librement.

M. René Georges-Etienne remercie le Bureau de la confiance qu'il met en lui et de l'hommage qui vient d'être rendu à son père, et dont il est profondément touché. Mais il fait valoir les raisons impérieuses qui ne lui permettent pas d'accepter d'être candidat au poste de Trésorier général.

L'élection du Bureau aura lieu à la prochaine séance ordinaire du Comité Central, le 22 octobre. Les membres du Comité recevront en même temps que la convocation, la liste des candidats. Le Bureau fera également connaître aux membres du Comité Central les candidatures éventuelles au poste de Trésorier général.

SÉANCE EXCEPTIONNELLE
DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité décide de tenir une séance exceptionnelle le mercredi 15 octobre. Cette séance sera consacrée aux questions d'Indochine et de Madagascar.

INTERVENTION DE M. HADAMARD

M. Hadamard rappelle qu'avant le Congrès de la Ligue, des Comités de vigilance avaient commencé à se constituer dans un certain nombre de localités. Des Sections s'y étaient ralliées. Le Comité Central a été saisi et a invité les Sections à ne prendre aucune initiative sans lui en référer. M. Hadamard n'était pas partisan de cette solution. Il souhaitait, pour sa part, que les Sections puissent constituer des Comités de vigilance ou y adhérer s'ils existaient déjà. Il avait écrit à ce sujet au Président une lettre qui devait être lue au Congrès. Elle ne l'a pas été. Aussi M. Hadamard demande-t-il la publication de cette lettre dans les Cahiers, afin qu'elle soit portée à la connaissance des ligueurs.

Le Président rappelle à M. Hadamard que la question des Comités de vigilance a été débattue devant le Congrès. La thèse du Comité Central a été soutenue à la tribune par M. Gombault, et le Congrès a approuvé l'attitude du Comité. La question s'est ainsi trouvée close.

M. Emile Kahn ajoute que des délégués ont pris la parole pour soutenir l'une et l'autre thèses, et que ceux qui partageaient la façon de penser de M. Hadamard ont exposé leur point de vue. Si sa lettre n'a pas été lue, son opinion a néanmoins été exprimée.

M. Hadamard rappelle d'autre part qu'il avait demandé que la question de l'incivisme militaire fasse l'objet d'une résolution soumise au Congrès et que le Comité Central était d'accord avec lui sur ce point. Or, son texte n'a pas été proposé.

Le Secrétaire général répond à M. Hadamard que le Comité Central était tout prêt à mettre son texte aux voix, mais, au cours du débat, toute une partie du projet de résolution primitif a été abandonnée. Le texte de M. Hadamard a subi le sort de l'ensemble du projet dans lequel il trouvait sa place.

Le Dr Sicard de Plauzoles ajoute que la question de l'incivisme militaire a été très vigoureusement traitée à la tribune par le général Tubert, dans le sens même du projet de M. Hadamard.

M. Emile Kahn indique, d'autre part, qu'un vœu sur la défense de la République a été renvoyé par le Congrès au Comité Central. Le projet de M. Hadamard pourra trouver place dans ce texte.

Le Dr Sicard de Plauzoles invite M. Hadamard à prendre connaissance, dans le compte-rendu sténographique, du discours du général Tubert qui, il en est assuré, aura sa pleine approbation.

ACTIVITÉ DE LA LIGUE

1° Invitations.

a) Le Comité Central a été invité à se faire représenter à la dernière séance du Comité franco-roumain de secours aux victimes de la sécheresse en Roumanie. Cette séance ayant lieu le même jour que la séance du Comité Central, le Secrétaire général a adressé à cette organisation une lettre d'excuses.

b) *Syndicat de l'enseignement de la région parisienne.* Le Syndicat de l'enseignement de la région parisienne organise, le lundi 13 octobre, une grande réunion publique en vue de défendre la laïcité et le reclassement de l'enseignement dans le cadre du reclassement général des fonctionnaires. Il demande à la Ligue de se faire représenter.

Le Comité Central délègue à cette manifestation M^{me} Suzanne Collette-Kahn.

c) *Voie douloureuse.* La Ligue a été invitée à participer aux travaux d'un Comité qui se propose de créer une voie partant de l'Arc de Triomphe et aboutissant au Mont Valérien, en vue de réunir dans un même hommage le soldat inconnu de 1914-1918 et les martyrs de 1940-1944.

Le Comité Central ne peut qu'envisager avec sympathie l'activité de ce Comité. Mais il lui paraît difficile de participer à ses travaux, qui sont en dehors du cadre de l'activité de la Ligue.

d) *Yougoslavie.* M. Emile Kahn avait été invité à participer fin septembre à un voyage d'études en Yougoslavie : ne pouvant consulter le Comité Central, il a décliné cette invitation.

2° Cartel d'Action laïque.

Sur l'invitation du Syndicat national des Instituteurs, les partis et groupements composant le Cartel d'Action Laïque ont été réunis le vendredi 3 octobre : la Ligue y était représentée par son Président et son Secrétaire général.

Deux rapports saisissants ont été présentés, l'un sur les dangers grandissants qui menacent l'École laïque, l'autre sur le projet de reclassement des fonctionnaires remanié par M. Teitgen, qui, à l'encontre des propositions syndicales, des travaux préparatoires et des engagements formels pris par les pouvoirs publics, sacrifie la fonction enseignante au lieu de la revaloriser. Les représentants de la Ligue, solidaires de toute action entreprise pour la sauvegarde de la laïcité et la revalorisation de la fonction enseignante, aussi indispensable que la reconstruction matérielle au relèvement de la France, se sont associés aux résolutions prises, qui prévoyaient d'abord une démarche collective auprès du Président du Conseil.

Le Président rend compte de cette démarche, à laquelle il a pris part : le Président du Conseil a écouté attentivement les délégués, a rappelé ses convictions profondément laïques, mais n'a donné sur aucun point aucune assurance positive.

Le Comité unanime approuve ses délégués et leur donne mandat de poursuivre l'action collective entreprise.

3° Comité français de défense des libertés du peuple grec

Le Comité français de défense des libertés du peuple grec a été constitué au début du mois d'août, sous les auspices de la Ligue, de la G.C.T., du Parti communiste et du Parti socialiste. Ce Comité est présidé par le Dr Sicard de Plauzoles. Il a lancé, le 7 août, un appel qui a été reproduit dans les Cahiers (voir p. 232). Depuis lors, deux décisions ont été prises : a) provoquer à Paris la réunion d'une Conférence internationale pour la défense des libertés du peuple grec ; b) organiser en France des Comités départementaux en vue du même objet.

Les statuts ne permettant pas aux Sections de la Ligue et aux Fédérations d'adhérer à des comités permanents, mais les militants de la Ligue sont invités à y venir individuellement.

4° Congrès fédéral de la Seine-Inférieure.

M. Pierre Couteau, qui a présidé le Congrès fédéral de la Seine-Inférieure, rend compte au Comité Central de sa délégation. Le Congrès a été fort intéressant et a travaillé dans une atmosphère d'union. La Fédération de la Seine-Inférieure a pris d'excellentes initiatives, elle édite un bulletin fort bien fait. Le Congrès a émis un certain nombre de vœux sur des questions d'ordre général ainsi que sur l'activité de la Ligue, la propagande, la liaison entre les Fédérations et le Comité : la Fédération souhaiterait que les procès-verbaux des séances du Comité soient adressés immédiatement aux Présidents fédéraux, qui les diffuseraient.

Le Secrétaire général indique les difficultés pratiques auxquelles se heurte cette proposition, mais un effort est entrepris pour publier aussi rapidement que possible les procès-verbaux du Comité dans les Cahiers.

5° Activité des Sections et des Fédérations.

Au cours des vacances, M. Joint a visité la Fédération de la Vendée, M. Emile Kahn les Fédérations du Gard et de l'Hérault. Dans l'ensemble de la Ligue, le nombre des adhérents s'accroît. Certaines des Sections ont augmenté leurs effectifs de 50 %.

Une Section nouvellement créée en Allemagne occupée, très bien dirigée par un fonctionnaire civil, compte déjà 67 adhérents, dont 39 sont abonnés aux Cahiers.

La Section de Clamart a adressé au Secrétaire général un important rapport sur la situation économique du peuple français et l'injustice fiscale. La question pourra être étudiée par le Comité Central dans une de ses prochaines séances.

LES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Secrétaire général rend compte au Comité des affaires juridiques les plus importantes, qui ont été suivies par la Ligue depuis le Congrès. L'activité du service juridique ne s'est pas ralentie pendant la période des vacances. Le mois d'août notamment a été l'un des plus chargés de l'année.

1° Affaire Roussy.

Le Comité Central s'est entretenu de l'affaire Roussy les 5 et 26 juin. La lettre suivante, datée du 10 juillet, a été lue à la tribune du Congrès :

« Le Professeur Roussy remercie M. Emile Kahn et le Comité de la Ligue des Droits de l'Homme de la manifestation courageuse dont ils ont pris l'initiative et qui est bien dans la ligne et dans la tradition de cette Ligue qui toujours a su se dresser contre ceux qui ignorent le sens de la justice. »

2^o Affaire Prill.

Le Secrétaire général résume l'affaire Prill qu'il a exposée au Comité le 3 juillet. Il rappelle que le ministre de l'Intérieur a ratifié la décision de la commission qui avait proposé d'autoriser Prill à résider en France. Immédiatement après, une nouvelle enquête a été ouverte par la Sûreté, et les persécutions dont M. Prill est l'objet se poursuivent.

3^o Affaire Jules Lévy.

Le Secrétaire général expose au Comité les conditions dans lesquelles un réfugié allemand, Jules Lévy, a été condamné à mort par la Cour de justice de Mende, pour collaboration, alors qu'il était notoirement un résistant. La Ligue a obtenu d'abord la commutation de la peine capitale, puis diverses réductions de peine, et Jules Lévy doit être libéré incessamment. La révision du procès a été écartée par la Commission de la Chancellerie, mais le ministre de la Justice, faisant application de l'article 441 du Code d'Instruction Criminelle, a saisi la Cour de Cassation d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi et du condamné. Ce pourvoi a été admis par la Cour qui a cassé l'arrêt de Mende et renvoyé Jules Lévy devant le tribunal militaire de Marseille.

4^o Epuration en Alsace.

Le Comité a déjà été saisi d'un certain nombre d'affaires scandaleuses qui montrent qu'en Alsace, l'épuration a été particulièrement sabotée (affaire Sirlin, séances du 22 février et du 27 mars 1947 — affaire Hurst). La Section de Mulhouse a saisi la Ligue de la situation des frères Fritz et Hans Schlumpf, de nationalité suisse, industriels à Malmerspach (Haut-Rhin), qui se sont particulièrement signalés pendant l'occupation par leur activité pro-nazie. Il a été impossible, après la Libération, d'obtenir qu'ils soient poursuivis. Le ministre de l'Intérieur, de son côté, s'est refusé à les expulser. La Ligue est intervenue au ministère de la Justice pour savoir quelle suite avait été donnée aux nombreuses plaintes déposées contre les frères Schlumpf. Elle n'a pas jusqu'à présent obtenu de réponse.

5^o Affaire de Poli.

Un officier qui a joué un rôle particulièrement actif dans la Résistance, le commandant de Poli, a été accusé d'avoir dénoncé aux Allemands deux Français. L'un d'eux a pu s'échapper, l'autre arrêté, a été déporté, mais il est rentré en France. Une instruction extrêmement serrée a été menée. Neuf fois l'innocence des accusations portées contre le commandant de Poli a été reconnue. Le juge d'instruction et le Commissaire du Gouvernement abandonnaient les poursuites, quand le ministre de la Justice a ordonné la comparution du commandant de Poli devant la Cour de justice. La Ligue a demandé vainement une audience au ministre. Le Secrétaire général a vu le Directeur du Cabinet, qui s'est retranché derrière son ignorance de l'affaire, et a invoqué le droit du ministre de passer outre aux conclusions du Parquet. Ce droit n'est pas contestable : ce que la Ligue conteste, c'est l'usage qui en est fait. Elle s'est adressée au ministre dans le dessein de l'éclairer et dans le désir d'apprendre les raisons, jusqu'ici inconnues, du renvoi en Cour de justice. « *J'ai la conviction*, écrivait le Secrétaire général en demandant une audience, *de pouvoir vous apporter des éléments d'information que votre conscience de ligueur pourrait me reprocher justement de vous avoir laissé ignorer.* » Cette lettre est restée sans réponse.

6^o Affaire Alamichel.

Le général Alamichel est lui aussi un résistant. Accusé d'avoir livré aux Allemands une partie de son réseau, il a été poursuivi devant la Cour de justice. Celle-ci s'est déclarée incompétente et le dossier a été renvoyé à la justice militaire. La justice militaire a fait incarcérer M. Alamichel le 20 mars 1947, puis a refusé de se saisir du dossier. La Cour de Cassation, saisie du conflit, entre les deux juridictions, ne s'est pas encore prononcée, et le général Alamichel, pour protester contre une détention abusive, a fait la grève de la faim. La Ligue a pu obtenir, non sans difficulté, sa mise en liberté provisoire. Les autorités militaires et civiles, se renvoyant la balle, se récusait tour à tour. On avait trouvé un juge pour ordonner l'emprisonnement, on n'en trouvait plus pour la libération, quand la Justice civile, consciente du risque imminent de mort d'homme, a pris le parti de rendre provisoirement le dossier au premier juge. Sur le fond du conflit juridictionnel, on attend encore le jugement de la Cour de Cassation (1).

7^o Affaire Loustaunau-Lacau.

Le commandant Loustaunau-Lacau, poursuivi dans l'affaire du « Plan bleu », a été incarcéré le 28 juin à la prison de la Santé. Son avocat, M^e André Blumel, a saisi la Ligue d'un mémoire tendant à la mise en liberté du commandant Loustaunau-Lacau. Ce mémoire a été transmis aux Conseils juridiques de la Ligue.

8^o Affaire Fournet.

M. Fournet, commissaire divisionnaire, a été arrêté et incarcéré à l'occasion de l'affaire Joanovici. Il a fait la grève de la faim. Le « Front unique des Résistants de la Préfecture de Police » a demandé à la Ligue d'intervenir, mais cette requête n'étant accompagnée d'aucun dossier, le Secrétariat général a demandé aux intéressés des précisions, qui n'ont pas été fournies.

9^o Arrestations préventives et brutalités policières.

La Ligue a adressé de très vives protestations au ministre de l'Intérieur à l'occasion de brutalités policières dont plusieurs personnes ont été victimes, et notamment M. Masche, demeurant à Nîmes, qui a subi une incapacité de travail de 45 jours, à la suite des violences dont il a été l'objet.

Des réparations ont été demandées pour les victimes d'arrestations arbitraires, spécialement pour M. Boulanger, demeurant à Calais, qui a été incarcéré du 29 juillet au 27 août, à la suite d'une erreur.

Enfin, la Ligue s'est élevée contre la longueur de la détention préventive imposée à M. Louis Clere, détenu depuis le 14 mars 1946 sans que, jusqu'ici, ni la Cour de justice ni le Tribunal militaire aient consenti à se déclarer compétents et à le juger.

Mais aucune affaire n'est plus scandaleuse que celle de M. Cappelli, qui a été victime à la fois d'une arrestation injustifiée, de brutalités policières, d'une longue détention préventive et du renvoi de son affaire de juridiction en juridiction depuis deux ans et demi.

(1) On l'attend toujours, à la date où ce *Cahier* est mis sous presse.

10° Affaire Bussières.

La Ligue a reçu une brochure accompagnée d'une pétition en faveur de l'ex-préfet de police Bussières, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour intelligences avec l'ennemi, et que ses amis estiment innocent.

Cette brochure constitue une plaidoirie émouvante en faveur de Bussières. Mais elle ne fait pas connaître le dossier, et notamment les charges précises qui ont été retenues contre lui.

Deux membres du Comité apportent leur témoignage sur l'activité de l'ancien préfet de police. Il est entendu que si la Ligue est saisie du dossier complet, elle le soumettra, suivant l'usage, à ses Conseils juridiques. Dans l'état présent, elle n'a pas à intervenir.

11° Espagnols.

La Ligue est saisie fréquemment de demandes d'intervention concernant les républicains espagnols poursuivis et menacés de mort par le régime franquiste. Il est malheureusement impossible à la Ligue d'intervenir directement. Les affaires sont transmises à la Ligue américaine qui, elle, a la possibilité de faire des démarches auprès du gouvernement de Franco.

12° Affaire des Palestiniens.

La Ligue a été saisie de la situation de trois Palestiniens qui, déportés par les autorités britanniques dans un camp de concentration en Erythrée, se sont évadés et se sont réfugiés en Ethiopie. Arrêtés à Addis-Abbeba, zone d'influence anglaise, ils ont été remis aux autorités britanniques pour être internés au Kenya. Leur vie semblait être en danger. La Ligue française a saisi de cette affaire le *National Council for Civil Liberties*, dont la secrétaire est Miss Allen. Elle n'en a pas de réponse.

13° Les passagers de l'Exodus.

La Ligue française a également saisi le *National Council for Civil Liberties* de la situation des passagers de l'*Exodus*. La lettre du Secrétaire général a été publiée dans les *Cahiers* (page 230) : il n'en a été obtenu jusqu'à ce jour qu'un accusé de réception.

14° Italiens de Tunisie.

La Ligue est intervenue à maintes reprises pour protester contre l'expulsion de Tunisie d'Italiens notoirement antifascistes, qui ont été victimes des mesures d'épuration prises dans la Régence, sans discrimination suffisante, au lendemain de la Libération.

Un certain nombre de ces Italiens avaient obtenu l'autorisation de se fixer en France. Deux d'entre eux viennent d'être expulsés sans aucun motif, et dix-huit autres seraient refoulés. Les démarches faites par la Ligue auprès du ministère des Affaires Etrangères étant demeurées sans effet, le Secrétaire général a demandé audience au Président du Conseil pour l'entretenir de ces questions.

L'AFFAIRE DU CAMP DE NOÉ

La presse a rapporté les incidents qui se sont produits au centre pénitentiaire de Noé, près de Toulouse. *M. Raymond Rosenmark* exposé au Comité les deux problèmes qui se posent à la Ligue à l'occasion de cette affaire.

En 1939, il y avait en France 18.000 détenus. En 1946 et 1947, il y en a de 60 à 65.000. Or, un certain nombre de prisons ont été détruites au cours de la guerre ; d'autres, faute d'entre-

tiens, sont devenues inutilisables. L'administration pénitentiaire, manquant de locaux, a été amenée à interner dans des camps les condamnés qui paraissent les moins dangereux. C'est ainsi que 1.500 étaient détenus à Noé.

Le 9 septembre, M. Amor, directeur de l'administration pénitentiaire, était avisé qu'une rébellion se préparait. Dès le 10, il envoyait des instructions très précises (évacuer les meneurs, faire garder le camp à l'extérieur par les C.S.R.). Le 12 septembre, le Préfet demandait au directeur du camp s'il devait envoyer le jour même les compagnies de sécurité : le directeur a estimé qu'on pouvait attendre au lendemain. Dans la nuit du 12 au 13, un détenu, Robert Labat, a tenté de s'évader. Il a été repris et abattu par un gardien. La nouvelle, aussitôt connue dans le camp, a provoqué une vive effervescence. Les gardiens, affolés, se sont enfuis. Les meneurs ont tenté de s'opposer à l'évasion de leurs co-détenus, car rien n'avait été organisé. 30 condamnés ont quand même tenté leur chance. C'est alors que les C.S.R. sont arrivés et se sont opposés à une évasion massive des détenus. C'était un dimanche. Le directeur de l'administration pénitentiaire, M. Amor, a cependant pu être alerté. Il est parti pour Toulouse le soir même, et il a pris dès le lendemain les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre.

Cette affaire ayant eu un gros retentissement dans la presse, il a paru nécessaire de prendre des sanctions, et on a fait entendre à M. Amor qu'il devait donner sa démission.

La Ligue se doit d'examiner si un haut fonctionnaire qui, personnellement, n'a commis aucune faute, peut être sacrifié à l'occasion d'un événement auquel il est personnellement étranger.

Un second problème, non moins grave, se pose : peut-on admettre que des policiers ou des gardiens de prison tuent impunément un homme désarmé qui est entre leurs mains ?

Au cours d'un débat auquel prennent part *MM. Kahn, Lisbonne et Labeyrie*, M. Rosenmark indique que M. Amor avait réussi, grâce à un effort surhumain, à faire face à des situations inextricables. C'est un fonctionnaire de très grande valeur, qui a réussi à moderniser l'administration pénitentiaire en retard de plusieurs dizaines d'années.

Le Comité estime que la Ligue doit intervenir, et notamment pour protester contre le système, devenu constant, de bouc émissaire.

Le Président demande à M. Rosenmark de rédiger au nom du Comité Central une protestation qui sera transmise au Garde des Sceaux.

AFFAIRE PETKOV

Le Secrétaire général rappelle les interventions répétées de la Ligue dans l'affaire Petkov (*Cahiers*, p. 227-229). Ces interventions n'ont pu empêcher l'exécution de Petkov, mais elles ont servi d'occasion à toute une campagne de presse contre la Ligue. Des journaux honnêtes, saisis de rectifications, les ont publiées. La plupart n'ont pas eu ce scrupule. Pour beaucoup, le salut de Petkov importait moins que l'offensive contre certains partis et certains gouvernements : jugeant de la Ligue par eux-mêmes, et ne pouvant comprendre qu'elle place la Justice et la Vérité au-dessus des intérêts politiques, ils l'accusent de timidité complaisante.

La Ligue n'a pas à se défendre : ses actes parlent pour elle. Doit-elle, une fois de plus, pour éclairer l'opinion, définir sa position traditionnelle ? Le Bureau a préparé deux ordres du jour, le premier sur l'exécution de Petkov, le second sur les rapports de la Ligue avec les organisations politiques : il les soumet au Comité.

Un large débat s'engage, auquel prennent part MM. Racamond, Labeyrie, Georges Gombault, Emile Kahn et le Dr Sicard de Plauzoles.

Sur l'affaire Petkov, le Comité Central unanime reconnaît que les interventions du Bureau ont été conformes à la tradition constante de la Ligue et rend hommage à l'esprit qui les a inspirées.

Quant à la position de la Ligue à l'égard des partis et organisations politiques, le Comité adopte à l'unanimité l'ordre du jour présenté par le Bureau (voir Cahiers n° 31, p. 236).

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Comité Central décide de se réunir en séance extraordinaire, le mercredi 15 octobre, pour entendre une communication de M. Mus, directeur de l'Ecole de la France d'Outre-Mer, sur « les conditions de la lutte entre Français et Vietnamiens en Indo-Chine ».

La séance ordinaire du Comité aura lieu le 22 : il y sera procédé au vote sur la composition du Bureau (1).

(1) La grève des transports parisiens n'ayant pas permis de tenir la séance du 15 octobre, la communication de M. Mus a dû être reportée au 22.

Séance du 22 octobre 1947.

Présidence du Dr SICARD DE PLAUZOLES.

Étaient présents : Dr Sicard de Plauzoles, Président ; MM. Maurice Hersant, Vice-président ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Charles Laurent, Trésorier général ; M^{mes} Lucie Aubrac et Andrée Viollis ; MM. J. Barthélémy, J. Casevitz, René Cassin, Charles Chapelain, Pierre Couteau, Jules Dejonckère, René Georges-Etienne, Pierre Gueutal, Jacques Hadamard, Théophile Joint, Emile Labeyrie, Roger Pinto, Raymond Rosenmark, S. Spanien, Jean Victor-Meunier, Georges Cerf.

Excusés : MM. Georges Gombault et Salomon Grumbach, Vice-présidents ; M^{me} Suzanne Collette-Kahn, MM. Prudhommeaux, Rucart, Seelle, Bernard-André, Bouly, Damalix, Esmonin, Marc Faure, Mathieu, Texier, Gamard.

LETTRES D'EXCUSES

Le Secrétaire Général donne lecture au Comité de lettres d'excuses de MM. Cerf, Esmonin et Gamard.

M. Cerf écrit :

« Mon impression est que « la croisade civique » devrait commencer dans les cercles gouvernementaux ; et s'il était possible que l'ordre du jour du 22 me permit d'exprimer cette opinion, j'en serais heureux. »

M. Cerf, après s'être excusé, est d'ailleurs venu spécialement de Strasbourg pour prendre part à la séance du Comité.

M. Esmonin écrit :

« J'aimerais beaucoup entendre l'exposé de M. Mus sur la situation en Indochine, mais la distance est trop grande, je ne puis faire le voyage de Paris. Excusez-moi donc.

» Je me borne ici à signaler le problème suivant, qui mériterait peut-être d'être élucidé :

» Les Russes ont colonisé la Sibérie et, en particulier, la Mandchourie, par tous les moyens du colonialisme capitaliste. Ils n'ont pas plus de titres à y rester que nous en Indochine. Pourquoi ce problème n'est-il jamais posé par les adversaires du « colonialisme » ? »

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Il est procédé au vote pour le renouvellement du Bureau du Comité Central. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 32.

Président : Dr Sicard de Plauzoles : 30 voix. Elu

M. Emile Borel : 1 —

M. Grumbach : 1 —

Vice-Présidents : M. Gombault : 30 voix. Elu

M. Grumbach : 29 — Elu

M^{me} S. Collette-Kahn : 28 — Elue

M. Hersant : 28 — Elu

M. Albert Bayet : 27 — Elu

M. Ch. Laurent : 27 — Elu

M. Emile Borel : 6 —

Vice-Présidents : M. Joint : 3 voix
M. Hadamard : 2 —
M^{me} Aubrac : 1 —
M. R. Georges-Etienne : 1 —
M. Lisbonne : 1 —
M. Viollette : 1 —

Secrétaire général : M. Emile Kahn : 30 voix. Elu

Trésorier général : M. Roger Pinto : 30 voix. Elu (1)

Ont voté par correspondance : MM. Georges Gombault et Salomon Grumbach, vice-présidents sortants ; M^{me} Suzanne Collette-Kahn, MM. Prudhommeaux, G. Seelle, membres résidents ; MM. Bernard André, Damalix, Esmonin, Marc Faure, Texier, membres non-résidents.

N'ont ni voté ni envoyé leur vote : MM. Albert Bayet et Viollette, vice-présidents sortants ; Emile Borel, G. Boris, Caillaud, Jouhaux, Lisbonne, Racamond, Rivet, Rucart, Tubert, membres résidents ; Bouly, Gueffier, V. Mathieu, membres non-résidents. Le vote de M. Mathieu est parvenu au Secrétariat général après la séance : il apporte une voix de plus à chacun des candidats élus.

Le Dr Sicard de Plauzoles, au nom du Bureau qui vient d'être nommé, remercie le Comité Central de sa confiance. Il compte sur la collaboration étroite et constante du Comité Central pour aider le nouveau Bureau à remplir une tâche particulièrement lourde.

FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE

Le Comité décide de tenir une séance exceptionnelle le mardi 28 octobre, pour examiner les questions posées par les élections municipales.

SECTION DE SAIGON

La Section de Saïgon a élu un nouveau Président, en remplacement de M. Courteneuve, décédé. Elle est maintenant présidée par M. Prétou, universitaire de haute valeur et d'un très grand courage. Les membres du Comité qui ont assisté à la séance du 7 janvier sur l'Indochine ont d'ailleurs eu l'occasion de l'entendre. M. Prétou tient régulièrement le Bureau au courant des événements d'Indochine.

(Voir la suite page 251.)

(1) Ont voté en séance : les 22 membres présents.

RÉSOLUTIONS

APRÈS LES ÉVÈNEMENTS DE MARSEILLE

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 novembre et saisi des incidents de Marseille, ne se prononce pas avant enquête sur les responsabilités qu'ils engagent.

Il tient à affirmer que le libre fonctionnement des institutions judiciaires et représentatives est une condition de la démocratie.

Il rappelle qu'il n'est pas, en République, d'autre légitimité que celle de la Loi.

Il met en garde tous les citoyens français contre les mouvements illégaux, qui pourraient fournir aux factieux prétexte à rétablir l'ordre par la dictature.

LES ÉVASIONS DU CAMP DE NOÉ

La Ligue, saisie de l'affaire dite du camp de Noé et des suites qu'elle a comportées, constate :

1^o Que la révolte des prisonniers a eu pour cause directe la mort d'un détenu qui avait tenté de s'évader dans la nuit du samedi au dimanche 14 septembre, et qui a été tué par un gardien d'une balle dans le dos, alors que surpris, déjà maîtrisé, et sans armes d'ailleurs, il était reconduit en cellule par plusieurs autres gardiens.

2^o Que, contrairement à certaines informations, les révoltés n'ont pas obtenu de la Direction du Camp d'assister à l'enterrement de leur co-détenu, ce qui supposait une cérémonie célébrée quelques jours après sa mort, et une longue carence des autorités responsables. Elle précise que c'est dès le dimanche matin que les condamnés, sous le coup de l'événement, sont devenus menaçants et que treize gardiens se sont enfuis, laissant le Directeur et quelques fidèles sans possibilité de réagir, et qu'ils ont alors exigé de sortir tous, pour rendre les honneurs au cadavre, s'engageant d'ailleurs à rentrer. Trente condamnés, malgré les efforts des meneurs, s'échappèrent dans le premier moment. La plupart d'entre eux furent ultérieurement repris, les autres organisèrent un cortège suivant le corps, pas même mis en bière, obtenant le concours de la population, et du curé la célébration d'une messe. Tous revinrent au camp sans que la Compagnie de sécurité républicaine, survenue entre temps, ait eu à intervenir.

Un télégramme, parvenu l'après-midi, avisait, alors que tout était consommé, la Direction de l'Administration pénitentiaire ; bien que ce fut un dimanche, le Directeur fut immédiatement touché et partit aussitôt pour le camp. Là, il prit toutes dispositions utiles, et notamment requit l'ouverture d'une instruction criminelle contre l'auteur de la mort, contre les évadés et les gardiens ayant abandonné leur poste. Quelques jours plus tard, le Directeur de l'Administration pénitentiaire était « démissionné » et affecté « sur sa demande » à d'autres fonctions, d'un grade inférieur. Aucune explication de cette décision n'a été donnée par le Gouvernement, et aucune information n'a été communiquée au sujet des suites données à l'égard du gardien coupable d'homicide, sinon de meurtre et même d'assassinat.

De ces constatations, la Ligue entend tirer les leçons suivantes.

Tout d'abord, une fois de plus, un gardien de l'ordre a fait usage de ses armes, en violation de la loi, sans être en danger, sans pouvoir invoquer la légitime défense, commettant ainsi un crime qui s'est avéré nuisible précisément à l'ordre qu'il a charge de faire respecter.

En second lieu, une fois encore, un haut fonctionnaire a été tenu par le Gouvernement comme nominativement responsable d'événements, même fortuits, survenus dans ses services sans qu'aucune faute personnelle lui ait été imputée, sans qu'aucune erreur, fût-ce de conception, puisse lui être reprochée. En l'espèce, c'est le ministre de la Justice qui avait décidé de suppléer par la création de camps, pour les condamnés les moins dangereux, à l'insuffisance des prisons centrales.

En conséquence, la Ligue fait appel à l'opinion républicaine pour que soient sévèrement réprimées les arrestations à coups de mitraillette, ou de revolver, qui atteignent ou des passants inoffensifs ou des innocents, ou des hommes, même coupables, qui ont droit à des juges. Elle demande que le Parquet applique la loi qui doit être égale pour tous et que nul en France ne jouisse, avec le droit de tuer arbitrairement, d'une véritable impunité meurtrière.

Elle réclame le respect des règles démocratiques qui attribuent les responsabilités générales au ministre ou au Gouvernement qui ont le devoir de s'expliquer devant le Parlement et la possibilité de justifier publiquement les mesures qu'ils ont, compte tenu des possibilités budgétaires, ordonnées ou approuvées.

La Ligue ne saurait admettre que, pour satisfaire une opinion publique mal informée, un haut fonctionnaire soit offert en holocauste dans le moment même où le Gouvernement le comble d'éloges pour son œuvre, et que soient pervertis le fonctionnement du régime parlementaire et les principes fondamentaux de la justice.

(10 novembre 1947).

PÉTITION POUR LA GARANTIE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Les Soussignés demandent au Gouvernement de la République et au Parlement qu'une loi réprimant la violation de la liberté individuelle, suivant les dispositions prévues à l'article 9 du projet de Constitution de mai 1946 ⁽¹⁾, soit votée d'urgence.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

(1) ART. 9. — « Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

« Nul ne peut être maintenu en détention s'il n'a comparu dans les quarante-huit heures devant un juge appelé à statuer sur la légalité de l'arrestation et si ce juge n'a confirmé, chaque mois, la détention par décision motivée.

« Toute rigueur ou contrainte qui n'est pas nécessaire pour appréhender une personne ou la maintenir en détention ainsi que toute pression morale ou brutalité physique, notamment pendant l'interrogatoire, sont interdites.

« Ceux qui sollicitent, rédigent, signent, exécutent ou font exécuter des actes en violation de ces règles engagent leur responsabilité personnelle. Ils seront punis. »

Cette feuille doit être retournée, après signature, à la L. D. H., 27, Rue Jean-Dolent - PARIS (14^e).

Deux-Décembre

(Il faut) fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives..., créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je sou mets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard :

1. Un Chef responsable nommé pour dix ans ;
2. Des Ministres dépendant du pouvoir exécutif seul ;
3. Un Conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif ;
4. Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ;
5. Une seconde Assemblée, formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques,

(Appel au peuple, de Louis Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851).

*
* *

... J'espère assurer les destinées de la France en fondant des institutions qui répondent à la fois et aux instincts démocratiques de la nation et à ce désir exprimé universellement d'avoir désormais un pouvoir fort et respecté. En effet, donner satisfaction aux exigences du moment en créant un système qui reconstitue l'autorité sans blesser l'égalité, sans fermer aucune voie d'amélioration, c'est jeter les véritables bases du seul édifice capable de rapporter plus tard une liberté sage et bienfaisante.

(Discours de réponse du Prince-Président à la Commission consultative chargée du recensement des votes du plébiscite, le 31 décembre 1851).

Republicains,
Contre le nouveau **Boulangisme,**
Pour écarter un nouveau **De-Dé**
Rassemblez-vous autour de

LOGIES

Boulangisme

... La France souffre depuis plusieurs années d'un mal matériel et moral qui ne peut se prolonger sans dommage pour tous... Divisée contre elle-même, tiraillée par les partis, compromise par des querelles misérables où l'on voit s'user, sans profit pour elle et sans honneur pour personne, les forces qui appartiennent à la patrie et qui ne devraient être employées qu'à son service, elle répudie hautement la politique des partis, et elle appelle de tous ses vœux un régime nouveau. Pour répondre à cet ardent désir et tout en apportant des garanties plus efficaces que celles du régime actuel à la liberté et au grand principe du gouvernement du pays par le pays, ce régime nouveau doit être l'antithèse du régime anarchique, antidémocratique qui pèse en ce moment sur elle.

Il y a deux causes à ce mal politique et social : d'une part l'impropriété de nos institutions, d'autre part une conception absolument fautive de la République. La République ne doit être la propriété de personne. Tous les Français ont des droits égaux à son gouvernement. Tous doivent pouvoir s'y sentir chez eux. On ne doit exclure personne de sa communion. Les seules exclusions légitimes seraient celles des citoyens... qui s'exclueraient eux-mêmes en se mettant en opposition irréconciliable et révolutionnaire avec les libres institutions acceptées par le peuple.

... Ce qui importe, c'est que le chef du pouvoir exécutif cesse d'avoir la situation effacée que lui a faite la Constitution de 1875, situation bizarre qui heurte le sentiment populaire, comme la raison des hommes politiques, et qui fait du premier magistrat de l'Etat un soliveau, sans cesser d'en faire une menace...

La responsabilité ministérielle doit être modifiée et déplacée. L'expérience a démontré que la responsabilité des ministres devant la Chambre équivaut à l'absorption du pouvoir exécutif par le pouvoir législatif et à l'aviilissement du premier. Il n'est pire régime que celui des collectivités. La Chambre doit légiférer, elle ne doit pas gouverner... Les fonctions ministérielles seront incompatibles avec le mandat législatif et les ministres, tenus hors du Parlement, seront individuellement responsables devant le chef de l'Etat...

(Général Boulanger, Discours à la Chambre, du 4 juin 1888.)

De Décembre,

toute la Ligue des Droits de l'Homme!

LE CITOYEN ET LA COMMISE

Il était une fois... Non, il est aujourd'hui — car cette histoire est tout à fait contemporaine — il est un citoyen obscur, qui mène, comme vous et moi, une existence modeste et difficile. D'autant plus difficile, qu'il est du troupeau lamentable des sinistrés et des spoliés. C'est à ce propos, d'ailleurs, que je vous conte cette histoire.

Notre homme donc, notre brave homme, notre pauvre homme, respectueux des lois, croit aux promesses de la Loi. Il a lu dans les feuilles publiques qu'il a droit à réparation, et il s'est adressé au ministère compétent. On lui a fait remplir des formalités innombrables, que, de temps en temps, on l'oblige à renouveler. Après de longs mois, il n'a pas touché un sou, mais il a noirci des rames de papier, couru de place en place, de bureaux de mairie en commissariats de police et en compagnies d'assurances, quand il reçoit récemment sommation d'avoir à fournir sans délai, pour son épouse et pour lui-même, certificat de nationalité française délivré par le juge de paix.

Notez qu'ils sont, lui-même et son épouse, électeurs et fonctionnaires : double preuve qu'ils sont bien Français. N'importe : muni de ses papiers, l'homme candide se dirige d'un pas confiant vers le greffe de la justice de paix.

En présence d'une jeune personne penchée sur des écritures, il s'incline et murmure : « Mademoiselle, je désirerais un certificat de nationalité pour ma femme et pour moi. »

LA COMMISE, *d'un ton soupçonneux.* — Vous êtes Français ?

— Oui, Mademoiselle.

— Votre femme aussi ?

— Oui, Mademoiselle, et voici, avec nos cartes d'électeurs, les passeports qui font mention de la qualité de Français.

Attention !

LES CHRONIQUES DE LA LIGUE

sont radiodiffusées sur la Chaîne Nationale

tous les Samedis, à 18 heures

LA COMMISE, *décisive et souveraine.* — Je n'en veux pas !

— Mais...

— Il n'y a pas de mais : je n'en veux pas. Procurez-vous l'acte de naissance de votre père, celui de père de votre femme, et revenez.

— Mais, Mademoiselle, nos pères sont nés dans des communes sinistrées...

— Il n'y a pas de mais, la loi est la loi. Et si vous n'êtes pas content, prenez-vous-en aux députés !

Ayant ainsi exprimé d'une voix claironnante ses aversions politiques, l'aimable personne désigne la porte et se replonge dans un océan de papier.

Notre homme médite : il lui faudra, pour obtenir (s'il les obtient !) les actes demandés, des semaines de recherches, de démarches, de temps perdu. Il se demande en quoi l'acte de naissance de son père est plus probant que son passeport et sa carte d'électeur — car la nationalité de son père pourrait aussi bien n'être pas la sienne. Il recherche la loi, et ne la trouve pas : contrairement aux affirmations péremptoires de la commise, il n'y a point de loi, mais un usage établi par les greffes à seule fin de compliquer les choses et d'augmenter les dépenses. Alors, il se tourne vers la Ligue des Droits de l'Homme, aux fins d'intervention auprès des pouvoirs publics. Et la Ligue s'adresse ici à Messieurs les juges de paix et à Monsieur le ministre de la Reconstruction.

Au ministre, elle demande respectueusement si ses bureaux vont continuer, en multipliant leurs exigences, de retarder le remboursement des dommages aux sinistrés assez naïfs pour ne compter que sur leur droit. Elle se risque à lui rappeler, suivant la formule de la commise impérieuse, que la loi est la loi, que le dédommagement des sinistrés et des spoliés est ordonné par la loi, et que les bureaux ne sont pas faits pour l'éluder.

A Messieurs les juges de paix, elle se permet de faire observer qu'un électeur est français, qu'un fonctionnaire public est français, et elle pousse l'audace jusqu'à solliciter un peu moins de chinoiseries paperassières, avec, s'il est possible, un accueil plus souriant de Mesdemoiselles les commises.

(Chronique radiodiffusée de la Ligue des Droits de l'Homme du 4 octobre 1947.)

COMITÉ CENTRAL (Suite)

Le Secrétaire général donne lecture de deux résolutions votées, la première en juillet par la section de Saïgon et plusieurs autres organisations (France-Vietnam, Mouvement Populaire, Fédération socialiste de Cochinchine, Groupe culturel marxiste, Union des journalistes démocrates du Nam-Bo) :

Considérant que, malgré les promesses réitérées des représentants de la France en Indochine et du gouvernement français lui-même, selon lesquelles aucune mesure de répressailles ne serait prise contre les Vietnamiens à moins qu'ils ne soient trouvés les armes à la main ou en flagrant délit d'infraction de droit commun, de nouvelles et importantes rafles sont opérées dans la région de Saïgon-Cholon.

Considérant que ces rafles sont accompagnées d'exactions diverses et que de nombreux Vietnamiens, pour la plupart originaires du Nord et du Centre, sont embarqués de force à bord de chalands pour une destination inconnue, sans que leur famille sache la nature de l'infraction qu'ils auraient pu commettre.

Considérant, d'autre part, que le sabotage de deux imprimeries est venu s'ajouter aux mesures arbitraires prises par les autorités contre la liberté de presse.

Considérant que l'emploi de telles méthodes, qui revêtent un caractère fasciste, ne pourra être abandonné que par l'adoption d'une position plus démocratique en face des problèmes à résoudre.

Considérant que l'attention de M. le Haut-Commissaire a déjà été attirée sur l'urgence d'un changement de la politique suivie à l'égard du Vietnam, changement seul susceptible d'apaiser les cœurs et de créer une atmosphère favorable à de prochaines négociations.

Les organisations démocratiques soussignées décident :

1° De protester auprès de M. le Haut-Commissaire contre les mesures anti-démocratiques et anti-constitutionnelles prises à l'égard des Vietnamiens du Nord et du Centre dans la région de Saïgon-Cholon.

2° D'attirer son attention sur les conséquences néfastes et inévitables de la politique jusqu'ici suivie en Indochine.

La seconde, adoptée par la Section de Saïgon en septembre, après le discours de M. Bollaert :

La Section de Saïgon de la Ligue des Droits de l'Homme, au nom même de ses principes démocratiques, a jugé qu'elle devait attendre pour exprimer son opinion au sujet du discours du Haut-Commissaire que le peuple vietnamien ait exprimé la sienne.

Malgré la suspension de très nombreux journaux, cette expression s'étant manifestée de façon claire, la Section a examiné le problème dans sa réunion du samedi 20 septembre 1947.

Se plaçant à un point de vue purement objectif, elle constate que les jugements ont été à peu près unanimement défavorables, soit dans le maquis, soit parmi ceux qui sont restés auprès des autorités françaises ou auxquels ces autorités se sont adressées, quelles que soient d'ailleurs leurs positions en face des problèmes politiques ou sociaux. Comment expliquer cette attitude ?

On aurait pu espérer un appel à une libre discussion et à une collaboration entre égaux à l'intérieur de l'Union française.

Le discours à l'allure d'un programme de chef d'un gouvernement autoritaire.

Il prend position sur les points litigieux et conclut par une formule qui a paru aux Vietnamiens un véritable ultimatum. La liberté si souvent reconnue aux populations vietnamiennes devait avoir pour conséquence un appel à tous ceux qui en sont d'authentiques représentants.

Le désir proclamé de faire taire les armes impliquait un appel à ceux qui combattent ; il exigeait un effort sincère de compréhension réciproque.

Le discrédit jeté sur des hommes qui, depuis deux ans, dirigent en fait la presque totalité des Vietnamiens et contrôlent la majeure partie du pays, ne peut que perpétuer la guerre. Ce discrédit est d'autant plus surprenant que ces hommes ont constitué un gouvernement de large union nationale, et qu'ils ne sont pas hostiles à une véritable Union française.

Les pouvoirs des États associés sont limités à l'excès : ils sont subordonnés à la fois à une Union française dont la définition est moins libérale que celle de la Constitution, et à une Fédération puissante dont le Haut-Commissaire est l'arbitre.

La parole reste donc à la force.

Ces discours est d'autant plus grave que « prononcé au nom du gouvernement unanime », il a pu paraître aux Vietnamiens engager la France entière.

Il n'a pas eu pour seul résultat des critiques orales ou écrites du Sud au Nord de l'Indochine : il a provoqué aussi le départ vers le maquis de personnalités marquantes.

Il laisse la situation sans issue.

La Section de la Ligue des Droits de l'Homme reste cependant certaine qu'une politique démocratique réellement appliquée en Indochine permettrait le retour à la paix et une véritable amitié dans l'Union française. N'est-ce pas la volonté commune des peuples français et vietnamiens ?

M. Roger Pinto, de son côté, donne connaissance au Comité des principaux passages d'une lettre très intéressante qu'il a reçue d'un avocat vietnamien :

Ayant vécu pendant plus de deux mois au milieu des résistants, j'ai pu constater combien leur moral était élevé, les progrès par eux accomplis, leur puissance grandissante, combien ils sont unis et décidés.

De retour, j'ai pris connaissance du discours de M. Bollaert. Ce discours signifie que la lutte continue. J'en suis désespéré. De même que le président Ho, d'ailleurs, j'estime que le Vietnam a intérêt à rester dans l'Union française ; mais à condition que son indépendance et son unité soient respectées et que toute amère pensée de rétablir l'ancien régime avec quelques améliorations anodines soit absolument bannie de la politique française. Or, les propositions contenues dans le discours marquent un recul par rapport aux accords du 6 mars 1946, elles tendent vers le rétablissement du statu quo ante avec quelques réformes trompe l'œil. Les négociations avec n'importe quel Quisling n'auraient pas pour effet d'arrêter les hostilités. Il semble donc qu'actuellement la France, sûre de vaincre, militairement, ne cherche pas à mettre fin aux hostilités, mais seulement à se couvrir du côté de l'opinion française et mondiale, en traitant avec un gouvernement soi-disant représentatif du peuple vietnamien. Cette politique a pour but, semble-t-il, de discréditer les Résistants et de les faire passer pour des rebelles, ce qui représente bien des avantages.

Elle a grand tort. Elle n'est pas réaliste, elle ne tient pas compte des faits. Je puis vous assurer que la majorité du peuple vietnamien, et derrière le Président Ho, est décidée à engager une lutte à mort pour réaliser ses aspirations.

La guerre va donc se prolonger sans que la France puisse être certaine de la victoire. La tactique de la guerrilla, réduit en effet de façon considérable les avantages ; numériques, matériels, expérience de la guerre de l'armée française, 100.000 soldats français, bien entraînés, pourvus des armes les plus modernes, constituent une force redoutable, mais ces avantages ne peuvent jouer que s'il y a un front véritable et si l'armée française trouve en face d'elle l'armée ennemie. Cette hypothèse ne se réalise jamais. Jusqu'ici les plus grosses opérations entreprises par l'armée française n'engagent pas plus de quelques milliers de soldats (trois ou quatre mille). Ces grosses opérations n'ont pas abouti à l'encercllement escompté des unités combattantes vietnamiennes. Mais la plupart du temps, les forces jetées dans les engagements sporadiques ne dépassent pas quelques centaines d'hommes. Dans ces opérations, elles trouvent en face d'elles des forces numériques égales ou supérieures, et qui ne se battent généralement qu'en ayant bien pris soin de mettre le facteur surprise de leur côté.

Les troupes françaises bien souvent sont attaquées au moment et à des endroits les plus inattendus. Les forces vietnamiennes connaissent admirablement et sans carte le terrain où se déroulent les combats. Elles sont capables de s'enfouir pendant des heures entières dans le sol, dans la boue, et de rester quasiment immobiles pour préparer une embuscade. L'attaque de Truylang fut le type, le modèle des opérations entreprises par les forces du Nambo. Vous savez qu'elle a entraîné la mort, notamment d'un colonel français et de deux ministres cochinchinois.

Je dois dire également que l'expérience a montré que les avions, les canons, les mortiers constituent des armes peu efficaces contre une armée fantôme de la Résistance.

LES ÉVÈNEMENTS D'INDOCHINE

Le Comité Central doit entendre ce soir une communication de M. Mus, directeur de l'École de la France d'Outre-Mer, sur les conditions de la lutte entre Français et Vietnamiens en Indochine. Le Secrétaire général, au nom du Bureau, a invité M. Marius Moutet à assister à cette séance. Le Secrétaire général donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. Moutet et de la réponse qu'il a reçue :

« Mon cher ami,

» Tu as bien voulu me faire connaître, par lettre du 7 octobre dernier, que M. Mus, directeur de l'École nationale de la France d'Outre-Mer, ferait, devant le Comité Central, le mercredi 15 octobre, à 21 heures, 25, boulevard Saint-Acques, une communication sur les

conditions de la lutte en Indochine. Ainsi que tu le souhaites, je ferai tout mon possible pour me rendre à cette réunion. Le large débat, qui s'ouvrira entre nous à la suite de l'exposé de M. Mus, sera des plus utiles pour notre documentation réciproque.

» Crois, mon cher ami, à mes sentiments bien fidèlement dévoués ».

Le Ministre de la France d'Outre-Mer.

Marius MOUTET.

Le Secrétaire général indique rapidement au Comité que M. Mus a rempli l'an dernier une mission officielle en Indochine, et qu'il a pris contact avec le Viet-Minh, au prix de grosses et périlleuses difficultés. Il ne se croit pas en droit de donner au Comité des renseignements sur cette mission, mais il apportera des informations sur les conditions de la lutte entre les Français et les Vietnamiens. Après son audition, des questions pourront lui être posées, mais aucun débat ne s'ouvrira en sa présence.

LES CONDITIONS DE LA LUTTE ENTRE FRANÇAIS ET VIETNAMIENS EN INDOCHINE

Le Dr Sicard de Plauzoles salue l'entrée de M. Mus et le présente aux membres du Comité. Il rappelle que M. Mus a passé la plus grande partie de sa vie en Indochine, et qu'il connaît à fond les questions dont il est venu entretenir le Comité.

M. Mus, fils de deux professeurs d'École Normale, modestes militants de la Ligue, se sent très honoré de prendre la parole devant le Comité Central. Lorsqu'il y a été invité par le Secrétaire Général, il a éprouvé certains scrupules car, d'une part, les Vietnamiens ont placé quelque confiance en lui, et, d'autre part, il a rempli plusieurs missions officielles et il a eu ainsi accès à des documents officiels non publics. Il essaiera d'apporter au Comité la simple vérité, dégagée de toute interprétation et telle qu'il a pu la connaître directement. Il a l'intention de limiter son exposé à un seul groupe de faits : les « Vêpres hanoïennes » du 19 décembre 1946, — sans en examiner les antécédents — et il en tirera quelques conclusions pratiques qui pourront orienter l'action de la Ligue.

On a dit que les « Viet Minh » étaient une poignée de bandits qui terrorisaient tout un peuple. C'est là une vue bien fautive. Les Français ont devant eux, en Indochine, un peuple entier avec tous ses éléments, bons et mauvais. Il est malheureusement exact que des atrocités ont été commises, mais on en a généralisé sans mesure et la description et la responsabilité. On s'est laissé entraîner à présenter ces événements au peuple français sous un angle tel que trop de Français ont maintenant l'impression qu'un Annamite n'est pas un homme comme eux. Or, les Vietnamiens sont profondément atteints par ces jugements hâtifs et mal informés, mais trop répandus. C'est là un des éléments les plus permanents et les plus durables de l'opposition qui s'aggrave chaque jour entre nous et eux. Il faut aller aux sources et dépister l'origine des erreurs qui ont été diffusées. M. Mus s'est attaché à ce travail.

Il a réuni une documentation authentique et de première main ; il a étudié tous les faits un à un. La presse a souvent joué un rôle néfaste. On a pu lire en France, au lendemain des événements du 19 décembre, des articles rapportant les atrocités qui attribuaient les mutilations à des médecins annamites formés dans les Facultés françaises et en faisant retomber la responsabilité finale sur l'enseignement laïque transporté outre-mer. On parlait sans surveiller de centaines de cadavres non identifiés, alors qu'il y a eu en tout quarante-trois morts reconnus, dont deux tués dans un capotage d'auto et cependant inscrits comme « brûlés vifs ». Tel reportage décrit le martyre d'un père de onze enfants, brûlé vif devant les siens, alors que les documents officiels et le témoi-

gnage même de la famille établissent qu'il a été tué d'une balle au front. Mensonges...

On a, ce n'est que trop vrai, retrouvé un cadavre atrociement mutilé, celui d'une eurasienne, Mlle P. Mais le Dr Quénardel, qui a personnellement relevé vingt corps, déclare que presque toutes les victimes ont été tuées par balle au front ou à la tempe. Le Dr Quénardel n'a constaté aucune mutilation due à des chirurgiens accusés de « vivisection » sur des Françaises, et il s'éleva tout particulièrement contre les accusations portées à ce titre contre des médecins annamites. Ceux-ci constituent une fraction essentielle de la classe cultivée vietnamienne. Qui pourrait avoir intérêt à les dresser contre nous par ces monstrueuses allégations ?

Autour de ces événements si regrettables, s'est organisée une sorte de surenchère de l'horreur. Il y a eu des crimes, donc des criminels, c'est incontestable — il y en a en tous pays — mais dans une matière aussi douloureuse et d'aussi grande répercussion, ceux qui généralisent les atrocités, qui faussent systématiquement la vérité, sont, dans leur genre, et par le mal qu'ils font (peut-être sans en avoir conscience) des criminels. M. Mus a recherché ce qui s'était passé réellement, afin de mettre en lumière les erreurs délibérées d'une presse partisane, dont on a la tristesse de dire qu'elle a « exploité » sans critique ni mesure ces thèmes affreux. Il met d'ailleurs en garde contre un autre genre de généralisations. Il peut y avoir eu, de la part de certains témoins, des erreurs sincères — si l'on ose dire, — dues à l'émotion bien compréhensible et à la hantise créée par les récits entendus.

L'affaire du 19 décembre a été finalement présentée comme une vaste entreprise de massacres, de viols, de tortures. En fait, il semble bien que l'ordre donné aux Vietnamiens ait été de se saisir des armes détenues par les civils européens, et d'emmener ceux-ci sans les molester. Les quarante-trois personnes tuées, l'ont en majeure partie été en résistant à cette entreprise ou dans des maisons où on a résisté.

M. Mus ne songe pas un instant à critiquer les Français qui, les choses en étant venues à ce point, ont ainsi essayé de se défendre et dont certains ont effectivement réussi à sauver leurs familles. Il condamne bien au contraire ceux qui ont pu donner l'ordre d'emmener en otage une population civile. C'est là une très grave atteinte au droit des gens, dont on ne pourra d'ailleurs juger pleinement qu'une fois clairement connus tous antécédents. On doit à l'équité d'ajouter qu'en fait des centaines de Français ont été emmenés sans être brutalisés et ont été gardés par les Vietnamiens comme otages. Il n'est ni honnête ni profitable à la cause de la France de généraliser et de jeter à la face de tout Annamite les crimes localisés de quelques-uns, d'autant que nous-mêmes ne sommes pas toujours sans reproche. Si on demande aux Vietnamiens de se désolidariser de leur nation, avant d'entrer en relations d'amitié avec des Français, ils renonceront à ces contacts plutôt qu'à leur solidarité avec les leurs. C'est un danger croissant pour les relations franco-vietnamiennes.

M. Charles Laurent, remplaçant le Président, remercie M. Mus de son exposé très émouvant, très sincère, et donne la parole aux membres du Comité qui désirent poser des questions.

M. Hadamard considère qu'aussi graves que soient les événements du 19 décembre, ils ne constituent qu'un épisode. La question la plus importante, selon lui, est celle de la Cochinchine. Le peuple cochinchinois suit-il le Vietminh ?

M. Mus indique que, d'après M. Nguyễn van Sam, ex-délégué de l'Empereur Bao-Dai à Saïgon, assassiné il y a quelques jours, 85 % de la population est derrière Ho Chi Minh : c'est là un témoignage très objectif, venant d'un adversaire.

M^{me} Viollis s'étonne qu'en ce cas Bao-Daï puisse avoir un représentant.

M. Mus précise que nombre d'Annamites sont partisans de Ho Chi Minh et d'Ho Chi Minh seul — pour la résistance, tout en restant partisans de systèmes très modérés pour la reconstruction du pays : c'est sur ceux-là que certains partisans d'une restauration paraissent compter.

M^{me} Aubrac demande qui porte la responsabilité des événements du 19 septembre ?

M. Mus exprime l'avis que si l'on replace ces événements dans la perspective historique complète, il existe des responsabilités de part et d'autre ; les consignes d'attaques, telles qu'il les a définies, paraissent cependant provenir de l'organisation officielle vietnamienne.

FÉDÉRATIONS ET SECTIONS !

Demandez au Siège Central, pour vos prochaines réunions :

■ LES CARTES 1948 ET LE TIMBRE DE SOLIDARITÉ

■ L'AFFICHE PASSE-PARTOUT

(1/4 colombier : 1 fr. 70 -- 1/2 colombier : 2 fr. 75)

■ LA CONVOGATION PASSE-PARTOUT

(35 francs, le cent)

■ L'INSIGNE DE LA LIGUE

(30 francs, l'exemplaire)

■ LA FEUILLE DE PÉTITION pour la garantie de la Liberté individuelle.

M. Emile Kahn ne pense pas, comme *M. Hadamard*, que les événements du 19 décembre ne soient qu'un simple épisode : il les considère, au contraire, comme lourds de conséquences, puisqu'on les invoque pour refuser de traiter avec le Viet-Minh. Il se demande si le grossissement des faits et leur déformation ont été volontaires et si, en dehors des cas de déformation pathologiques, sous le coup de l'émotion, cette déformation des faits n'a pas été un moyen d'exciter les esprits et de prolonger la guerre.

M. Mus le craint : c'est une réaction presque inévitable. Une fois qu'on est « engagé », les faits ont moins d'importance que la cause qu'ils servent.

M. Pinto demande, comme *M. Emile Kahn*, si l'exagération des atrocités était systématique, si elle répondait à un but précis et si on a voulu empêcher tout accord entre la France et le Viet-Nam ?

M. Mus pense que cette exagération a été tantôt systématique, par désir de surenchère, dans une matière où l'on est vite saturé d'horreur, et tantôt à demi-consciente. Quand on a assisté personnellement à un événement, on est amené instinctivement à le grossir.

M. Emile Kahn, rappelle qu'une campagne analogue a été entreprise l'année précédente à propos des événements de Saïgon : il est difficile de croire que de tels grossissements,

entourés d'une telle publicité, soient dénués d'intention politique.

M. Cassin demande si Ho-Chi-Minh exerce réellement le pouvoir, ou s'il est dépassé par ses partisans ?

M. Mus répond que c'est là en effet le dilemme dans lequel on tente ordinairement d'enfermer la question : « Nous n'avons intérêt à traiter avec le Président Hô que s'il est le maître effectif du Viet Minh. Mais s'il en est le maître effectif, c'est lui qui porte la pleine responsabilité du 19 décembre. » Mais, pour M. Mus, c'est là un sophisme. Il s'agit non pas de savoir si le Président Hô a été ou non débordé par certains éléments dans des conditions très particulières, au moment de l'affaire de Hanoï succédant à l'affaire de Haiphong, mais bien s'il est ou non en mesure de se faire écouter aujourd'hui, pour des négociations de paix. On affecte de confondre deux propositions historiquement et chronologiquement bien distinctes. En dehors des combinaisons et des remous de la politique, un fait subsiste : c'est qu'on trouve rangés derrière le gouvernement du Viet Minh une masse de jeunes gens, qui sont la majorité de l'élite intellectuelle du pays, et qui, comme hommes aussi bien que comme patriotes, forcent l'estime de ceux qui les connaissent. On ne refusa pas le pays sans eux.

M. Couteau s'inquiète du sort réservé aux otages. La presse a rapporté que la Croix-Rouge n'avait pu avoir accès dans les camps : le fait est-il exact, et comment l'interpréter ?

M. Mus considère la question des otages comme des plus délicates. M. Aeschlimann, délégué de la Croix-Rouge, lui a affirmé que les otages emmenés de Hanoï n'avaient pas souffert de sévices marqués. Il n'en a malheureusement pas été de même des quelque 42 otages qui avaient été pris à Saïgon à la suite de l'affaire dite de la « Cité Héraut ». Ces derniers ont vraisemblablement été massacrés, non pas, à ce qu'il semble, par des éléments réguliers, mais par une tourbe de véritables brigands sur lesquels le « Comité » du Nam Bô n'avait guère de prise. Si les Vietnamiens au Tonkin n'ont pas permis au délégué de la Croix-Rouge qui a succédé à M. Aeschlimann de voir les otages, c'est — selon leurs dires — qu'ils ne se croyaient pas assurés de son impartialité ; tout le mal est venu de ce que M. Descœudres portait un nom français !

M. Pinto croit avoir que la situation des otages d'Hanoï serait en voie de règlement.

M. Mus n'est pas renseigné sur ce point.

M. Emile Kahn demande à M. Mus s'il possède des renseignements sur le cas de Duong-Bach-Mai. Au moment où celui-ci a été transféré de Djibouti à Saïgon, la Ligue est intervenue auprès de M. Moutet, par une lettre dont le Secrétaire général donne lecture :

Paris, le 7 octobre 1947.

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

La Ligue vient d'être saisie du cas de Duong-Bach-Mai, en voie de transfert de Djibouti à Saïgon.

Il y a quelques mois, lorsque fut opérée en France l'arrestation de Duong-Bach-Mai, et qu'on l'embarqua à destination de l'Indochine, la Ligue ne crut pas devoir intervenir. Une instruction était régulièrement ouverte, un mandat d'amener était régulièrement lancé, aucune immunité ne couvrait l'inculpé : quels que fussent alors nos sentiments personnels sur l'inopportunité du transfert, vous connaissez assez les règles de la Ligue pour comprendre que, tout en souhaitant qu'il soit suris à l'instruction du procès, nous ne soyons pas intervenus.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le gouvernement a pris de lui-même l'heureuse décision de suspendre l'instruction, en raison des risques que l'état d'hostilité en Indochine pouvait faire courir à l'exercice normal de la justice. En ordonnant le maintien de Duong-Bach-Mai à Djibouti, il a pris en quelque sorte l'engagement moral

de ne l'envoyer à Saïgon qu'au moment où les hostilités auraient pris fin et où, dans l'apaisement des esprits, une justice impartiale et sereine fût assurée.

Ce moment n'est malheureusement pas venu à l'heure où nous vous écrivons, et c'est pourquoi nous vous demandons très instamment de suspendre le transfert de Duong-Bach-Mai.

Nous vous le demandons dans le souci d'une bonne justice, dans la préoccupation d'éviter à l'inculpé les risques auxquels il peut se trouver exposé actuellement en Indochine, et plus encore peut-être pour l'honneur de la France, étant donné le retentissement que votre décision ne peut manquer d'avoir dans l'Union française tout entière.

Bien qu'il n'ait pas été répondu officiellement à cette lettre, nous croyons savoir que le Gouvernement soit disposé à suspendre le procès. Or, sur le fond de l'affaire, les renseignements dont nous disposons démentent ceux qui ont été portés à la tribune de la Chambre. M. Mus peut-il nous aider à dégager la vérité de pareilles contradictions ?

M. Mus connaît peu l'affaire Duong-Bach-Mai. Il a eu, à Saïgon, l'impression que le dossier n'était pas chargé. Il estime en tout état de cause que Duong-Bach-Mai ne peut pas, à l'heure actuelle, être jugé en Indochine, avec sérénité.

M^{me} Viollis informe le Comité Central que M^{me} Jacquier-Cachin, qui est l'avocat de Duong-Bach-Mai, n'a pas été autorisée à communiquer avec lui et qu'il lui est impossible de se rendre en Indochine pour l'assister.

M. Emile Kahn déclare que si M^{me} Jacquier-Cachin saisit la Ligue, la Ligue ne manquera pas d'intervenir.

M. Charles Laurent désire savoir si une solution du conflit indochinois paraît actuellement possible, et si une entente pourrait intervenir ?

M. Mus ne peut donner sur ce point qu'une opinion personnelle. La méfiance du peuple vietnamien à l'égard de la France est malheureusement devenue profonde et sincère. Ce n'est pas un simple prétexte couvrant un séparatisme. Il paraît douteux qu'on puisse arriver à une entente réelle et constructive sur la base de la Constitution actuelle de l'Union Française. Les Vietnamiens — et les nationalistes sont plus intransigeants encore que les autres sur ce point — n'y trouvent pas, disent-ils, des garanties suffisantes d'indépendance nationale.

M. Emile Kahn aimerait savoir si cette méfiance, que M. Mus déclare si profonde, existait déjà au moment où ont été signés les accords du 6 mars, ou si elle est née des événements qui ont suivi ?

M. Mus répond que la question est trop complexe pour être traitée en quelques mots. La prolongation de la guerre n'a cessé d'envenimer les choses. D'autre part, et c'est un élément non négligeable, une fraction importante du Viet-Nam a escompté à un certain moment l'arrivée au pouvoir en France d'un gouvernement à direction d'extrême gauche, et cette perspective explique sans doute en partie l'esprit dont ont été signés les accords du 6 mars. Cette fraction du Viet-Nam avait spécialement confiance en la fraction correspondante de l'opinion française. Mais cet état de choses est aujourd'hui dépassé. M. Mus pense qu'aucun parti annamite n'acceptera une constitution de l'Union Française telle qu'au sein de cette Union des décisions concernant le Viet-Nam soient prises sans avoir été délibérées dans une Assemblée maîtresse de la décision, et où il ait sa juste représentation. C'est là un strict minimum et à peu près tous les partis nous demanderont — en fait nous demandent — davantage. C'est auprès des éléments de gauche du Viet Nam que l'idéal de l'Union Française rencontre le plus de sympathie. Seulement, comme tend à le montrer tout l'exposé, partiel mais impartial, qu'il a tenté de faire, l'état de guerre, les hostilités, les excès et la tension qui en résultent faussent tout rapport, même souvent entre

gens, qui de part et d'autre, seraient de bonne volonté. Il faut que cette guerre cesse : elle s'alimente elle-même.

Le Dr Sicard de Plauzoles remercie à nouveau M. Mus au nom du Comité Central. M. Mus a apporté une déposition émouvante et a souligné la complexité des problèmes que pose la situation en Indochine. Ce qui ressort de son exposé

et de ses réponses, c'est à la fois l'impérieuse nécessité de la pacification des esprits, et son extrême difficulté, car il y a, des deux côtés, des passions, des intérêts, de la mauvaise foi. On n'y parviendra que par la vérité, dégagée des outrances et des altérations. C'est ce qui rend pour nous si précieuse la communication de M. Mus.

Séance du 28 octobre 1947.

Présidence du Dr SICARD DE PLAUZOLES

Étaient présents : Dr Sicard de Plauzoles, *Président*; M^{me} Suzanne Collette-Kahn, *Vice-présidente*; M. Emile Kahn, *Secrétaire général*; M. Roger Pinto, *Trésorier général*; M^{me} Lucie Aubrac, MM. Barthélémy, Casevitz, Chapelain, Couteau, Dejonckère, Georges-Etienne, Guental, Hadamard, Joint, Labeyrie, Rosenmark, *membres du Comité*.

Excusés : MM. Gombault, Grumbach, Hersant, Laurent, *Vice-présidents*; MM. Cassin, Jouhaux, Spanien, Bouilly, Cerf, Damalix, Marc Faure, Mathieu et Gamard, *membres du Comité*.

LETTRES D'EXCUSES

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Mathieu écrit :

Sur la situation générale, je pense que la Ligue doit (s'il en est temps encore) faire tous ses efforts pour essayer de regrouper les laïques et partis de gauche. La neutralité, le centrisme ne sont pas des solutions courageuses.

Pour l'Indochine, il faut faire cesser au plus tôt cette guerre de conquête. Comme beaucoup de Français, j'ai mon fils là-bas. Malgré le désir de ces jeunes gens qui sont quelquefois exaltés par une propagande tendancieuse, la France doit réaliser une paix juste, basée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour Madagascar, mêmes propositions.

De M. Cerf :

La question qui m'intéresse au premier chef, dans l'étude de la situation générale, est la recherche des causes; les remèdes apparaîtront ensuite.

Parmi ces causes, se trouvent la collusion entre la politique et les affaires, la corruption autour des ministres, l'impunité des coupables.

Les homélies sur le civisme ne servent à rien; seuls les actes compteraient. Réclamons-les. Je ne puis concevoir que l'unanimité ne se fasse pas à la Ligue sur ce point.

INVITATIONS

Association France-U.R.S.S.

Le Comité du 14^e arrondissement de l'Association France-U.R.S.S. invite la Ligue à participer à une réunion qui se tiendra le mercredi 29 octobre, en vue de commémorer le 30^e anniversaire de l'Union soviétique.

« Meeting international des opprimés ».

Un meeting a été organisé pour le mardi 28 octobre, à 21 heures, à la salle Wagram, sous la présidence de M. Gustave Gautherot, ancien sénateur, « avec la participation des représentants qualifiés des peuples terrorisés et asservis par les Soviets : Russie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, etc. »

La Ligue a reçu des cartes d'invitation pour ce meeting. En même temps, elle était invitée par l'Association France-U.R.S.S. à protester contre cette manifestation. L'appel est signé par toute une série d'organisations. D'autre part, un appel, adressé à tous les républicains par la voie de la presse, les invitait à prendre part à une contre-manifestation afin d'empêcher M. Gautherot de prendre la parole. Enfin, une audience ayant été demandée au Président du Conseil à cette occasion par différentes organisations, la Ligue avait été invitée à se joindre à cette délégation.

Le Bureau, dans sa séance du 27 octobre, a examiné les invitations que la Ligue avait reçues de part et d'autre. Il a estimé que la Ligue n'avait pas à intervenir.

Le Dr Sicard de Plauzoles ajoute qu'il n'appartient pas à la Ligue de demander l'interdiction d'un meeting. C'est le droit de tout citoyen d'exprimer ses opinions, d'organiser une réunion et d'y prendre la parole, comme c'est le droit des contradicteurs d'y apporter la thèse contraire. La liberté à sens unique, ou la liberté limitée à certains sujets, ne serait plus la liberté.

Le Comité unanime partage l'opinion du Bureau et approuve son attitude.

Union de la Jeunesse républicaine de France.

L'Union de la Jeunesse républicaine de France organise, le 29 octobre, à la Mutualité, une manifestation pour protester contre l'attentat dont un membre de cette organisation, M. Paul Vergnolle, a été l'objet le 19 octobre.

M. Roger Pinto représentera la Ligue à cette manifestation.

Organisations sionistes.

Les organisations sionistes qui doivent tenir le 6 novembre une réunion à la salle des Sociétés Savantes, ont invité le Dr Sicard de Plauzoles à y prendre la parole.

Le Président estime que la Ligue n'a pas à prendre position sur le statut de la Palestine. Il répondra lui-même aux organisateurs.

AFFAIRES COURANTES

Affaire Cappelli.

Le Secrétaire général a consacré sa chronique radiodiffusée du 20 octobre à l'affaire Cappelli, dont il avait entretenu le Comité Central lors d'une précédente séance. Cette chronique a déterminé le Ministère de la Justice et le Ministère des Armées à répondre enfin à la Ligue, et elle a valu au Secrétaire général un certain nombre de lettres adressées par des auditeurs.

Dans une seconde chronique, le 27 octobre, le Secrétaire général a demandé qu'une loi garantisse enfin la liberté individuelle dans les conditions qui avaient été prévues par la Déclaration des Droits figurant en tête de la Constitution qui n'a pas été adoptée.

Un texte de pétition a été préparé par le Bureau. Cette pétition sera envoyée aux Sections. Les ligueurs et les sympathisants seront invités à la signer et la Ligue fera ensuite

parvenir les feuilles de pétition à l'Assemblée (Voir *Cahiers*, p. 236).

Affaire de l'Exodus.

Les *Cahiers* ont publié la lettre adressée le 19 août par le Secrétaire général au *National Council for Civil Liberties*, au sujet de l'affaire de l'*Exodus* (*Cahiers*, p. 230).

C'est le 9 octobre seulement que Miss Allen a répondu à cette lettre, dans les termes suivants :

Je regrette beaucoup d'avoir attendu quelque temps avant de répondre à votre lettre, mais, comme vous l'avez déjà publiée dans votre journal sans attendre nos observations, ne donnant ainsi qu'un seul aspect du problème, il ne m'a pas paru nécessaire de donner la réponse dans notre correspondance à votre lettre.

Je pense que nous ne voyons pas ce problème de la même manière, étant donné que nous n'avons jamais reconnu à aucun individu un droit sacré quelconque de s'établir là où sa fantaisie le conduit. A ma connaissance, ce droit n'a été reconnu par aucun pays et nous, ici, ne le comptons certainement pas parmi les libertés civiles fondamentales. La question est donc de savoir quels pays sont disposés à accepter des immigrants juifs et jusqu'à quel point ces pays répondent aux besoins. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que c'était une très grave erreur que d'envoyer les Juifs en Allemagne; ils auraient dû être conduits à Chypre pour y attendre leur tour d'entrer en Palestine. Nous sommes également d'accord avec vous : le souvenir qu'ils ont des Allemands doit être un cauchemar, et nous pouvons seulement supposer que cette mesure a été prise pour essayer d'en finir avec le trafic organisé des Juifs vers les ports méditerranéens. Si telle était la raison, elle se trouvait, dans la circonstance, entièrement injustifiée.

» J'ignore si vous savez que les organisations juives aux Etats-Unis ont lancé des appels publics, dans les journaux et ailleurs, pour obtenir d'importantes sommes d'argent devant servir à l'achat d'armes et de munitions à utiliser dans les combats en Palestine. La Palestine constitue donc, dans notre opinion, non pas un problème de liberté civile, mais un problème purement politique, et nous pouvons seulement espérer que les Nations-Unies prendront la responsabilité de l'administration de ce territoire, et que les troupes britanniques seront retirées. Ceci nécessitera de la part des Arabes et des Juifs une sorte d'accord amical sur la manière dont ils pensent vivre ensemble. »

P. S. — Je pense que les journaux français ont publié la nouvelle que M. D.N. Fritt, Conseiller de la Couronne, membre de Parlement, qui fait partie de notre Comité Directeur, a immédiatement introduit une procédure d'*habeas corpus* au profit de quatre passagers qui étaient de nationalité britannique.

Le Comité constate avec regret que les principes qui nous paraissent essentiels sont ici subordonnés aux intérêts britanniques. Dans l'impossibilité de constituer une Ligue des Droits de l'Homme en Angleterre, nous collaborons volontiers avec le National Council for Civil Liberties : nous devons reconnaître qu'entre ceux qui considèrent, comme nous, qu'un homme est un homme, quelle que soit sa couleur, sa croyance ou son origine, et ceux qui admettent pour leurs nationaux des droits supérieurs, l'accord est impossible.

Affaire de Grèce.

La Ligue a été invitée à protester contre l'attitude de la police grecque qui a fait une incursion dans les bureaux de deux journaux d'Athènes : le *Rizospastis*, organe central du parti communiste grec, et l'*Eleftheri-Ellada*, organe central de l'E.A.M. Tout le matériel a été saisi, et ces deux journaux ont été interdits.

Le Comité décide de protester contre cet attentat à la liberté de la presse.

Une lettre de M. René Gérin.

Le Secrétaire général a plusieurs fois entretenu le Comité Central de la situation de M. René Gérin, ancien membre du Comité, qui a été condamné à huit ans de travaux forcés et à l'indignité nationale pour avoir apporté, sous l'occupation, au journal *L'Œuvre*, une collaboration purement littéraire. Cette peine était d'autant plus exagérée que d'autres colla-

rateurs réguliers du même journal n'ont pas été inquiétés et que M. Félicien Challaye, auteur d'articles politiques dans des journaux de collaboration, a été acquitté « pour avoir agi sans discernement ». En présence d'inégalités aussi choquantes, et en raison du désintéressement et de la droiture dont M. Gérin a toujours fait preuve, la Ligue est intervenue à plusieurs reprises et a obtenu de successives réductions de peine. M. René Gérin a été libéré il y a un an, mais il reste condamné à l'indignité nationale, ce qui, en l'empêchant d'exercer sa profession de journaliste, le prive des moyens de vivre.

Le Comité décide d'intervenir à nouveau pour obtenir la remise de la peine d'indignité nationale.

Prix Nobel de la Paix.

M. Roger Pinto signale au Comité que la candidature de M. Georges Scelle a été présentée pour le Prix Nobel de la Paix. Il propose que la Ligue appuie cette candidature.

Cette proposition est adoptée.

Fédération de Seine-Inférieure.

a) Procès-verbaux du Comité.

Ainsi que M. Pierre Couteau l'a rapporté à la dernière séance, le Congrès de la Fédération de la Seine-Inférieure demande que les résolutions votées par le Bureau et le Comité, ainsi que les chroniques données par le Secrétaire général à la radio, soient ronéotypées et adressées aux secrétaires fédéraux, qui en assureraient la diffusion dans la presse locale.

Ce projet est extrêmement intéressant, mais la Ligue n'a pas la possibilité pratique d'y donner suite. Elle ne possède pas de machine à ronéotyper et ne dispose pas d'un personnel suffisant.

b) Ligue des droits et des devoirs du résistant républicain. Des ligues du Havre ont été sollicitées d'adhérer à la « Ligue des droits et des devoirs du résistant républicain ». La Fédération demande quelle attitude ils doivent prendre.

Le Comité estime que, cette association faisant, sur certains points, double emploi avec la nôtre, il convient de conseiller aux ligues de réserver à la Ligue toute leur activité.

c) Section de Château-Landon (Seine-et-Marne) :

Le trésorier de la Section de Château-Landon, en adressant à la Ligue la liste des adhérents de la Section, écrit :

Nous avons enregistré les démissions de MM. B. et M., qui ont quitté la région, et celles de MM. A., B., C., G., L. et P., la plupart radicaux, qui, officiellement, n'ont pas motivé leur départ. Mais, j'ai tout lieu de croire que les démissions de ces membres ont été consécutives : a) à la campagne faite par la Ligue en faveur du oui; b) à la motion de désapprobation votée par la Section de Château-Landon contre l'alliance P.R.L.-radicale en Seine-et-Marne, aux dernières élections législatives.

Le Comité regrette toute réduction des effectifs, mais il estime que la Ligue ne saurait approuver, même tacitement, les coalitions immorales, et il adresse à la Section l'expression de sa sympathie.

d) Une lettre du Lieutenant-Colonel Caillaud.

Le Lieutenant-Colonel Caillaud, ancien président de la Fédération de la Haute-Saône, non encore reconstituée, écrit :

Le Parti radical-socialiste, par son attitude aux élections municipales, se place, de plus en plus, du côté de la réaction. On le sent prêt à marcher à fond avec ce qu'on peut appeler, hélas ! le Gaullisme. Voilà, par le fait d'avengles, qui se disent démocrates, la France de nouveau lancée dans une aventure.

La menace contre nos institutions républicaines et démocratiques va se préciser de plus en plus violemment. Elle paraît menée par un groupement affilié à un mouvement capitaliste mondial, dirigé contre nos idées progressistes, contre la classe ouvrière et le communisme.

En France, il continuerait le mouvement de 36, et serait toujours dirigé par les trusts sidérurgiques (sans doute par le Comité des Forges).

Il est déplorable de voir, devant cette menace à laquelle notre grand Général ne serait pas étranger, la division des démocrates. Le

parti radical-socialiste devrait se souvenir que, toutes les fois où les démocrates ont été divisés, la réaction a pu passer.

La lutte ouverte entre le socialisme et le communisme n'est pas pour remédier à ces divisions...

Je vous livre ces quelques idées pour ce qu'elles valent. Elles montrent que la Ligue aura encore une plus grande raison pour son activité dans les temps prochains. C'est sans doute pourquoi on la « sape ».

e) Fédération du Haut-Rhin :

1° Procès de l'« Unité ». Le procès en diffamation intenté par MM. Teitgen et Fontlupt au journal communiste *L'Unité*, a été jugé le 3 octobre. *L'Unité* a été condamnée à 1 franc d'amende, aux frais du procès et à l'inscription dans six journaux. A cette occasion, M. Masson, président de la Fédération du Haut-Rhin, écrit :

Ce procès n'a pas eu le retentissement que l'on supposait pour la raison de son renvoi de date en date jusqu'au 3 octobre. Certains journaux en ont parlé sous le titre : « Une lamentable comédie ». Mais il n'empêche que les avocats du journal ont été particulièrement brillants et que leur documentation a été écrasante, à plus d'un titre.

M. Nordmann a évoqué l'affaire Sirlin avec force détails. M. Fontlupt s'est cru obligé de prendre la défense du personnage, lui déclinant même le titre de pariait résistant.

La Ligue, qui avait accepté d'apporter son témoignage, a été très gênée de comparaître dans ce procès fixé au 3 octobre, c'est-à-dire à quelques jours des élections municipales. Nous n'avons pas admis de témoigner personnellement pour éviter d'être accusés de favoriser la propagande électorale du parti communiste. Mais, la veille du procès, je me suis rendu chez le Procureur de la République et lui ai remis une lettre dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Par cette lettre — dont lecture n'a pas été donnée au cours des débats — je crois avoir situé de façon précise l'opinion et la position de la Ligue en ce qui concerne l'épuration en Alsace.

Le parti communiste, dans l'ignorance de cette lettre, a cru devoir me reprocher mon absence au procès et en des termes que j'ai immédiatement relevés. Le journal *L'Unité*, dont ci-joint un extrait, s'est rétracté et a reconnu la netteté de mon attitude et l'importance du document que j'avais adressé au Procureur de la République.

Les attendus du jugement sont particulièrement révoltants. Ils témoignent d'une partialité qui ne surprend pas, mais qui marque la magistrature de notre époque. C'est monnaie courante en Alsace.

Il est profondément regrettable que nos efforts, nos campagnes et nos interventions n'aient pu réussir jusqu'à ce jour à modifier même dans la plus infime mesure cette effroyable situation.

c) Section de Saint-Louis :

La Ligue a été saisie d'un dossier accablant concernant le Dr Hurst, maire de Saint-Louis, collaborateur éhonté. Le Dr Hurst, candidat du R.P.F., vient d'être réélu conseiller municipal et maire. Après quoi, le R.P.F. pourra toujours se poster en rassemblement des résistants!

LIGUE AUTRICHIENNE

La Ligue autrichienne tiendra son premier Congrès le 22 novembre prochain au grand Amphithéâtre de l'Université de Vienne. Cette Assemblée générale sera précédée d'une manifestation au cours de laquelle le Président de l'Etat autrichien, le Dr Karl Renner, prononcera un discours sur « les Droits de l'Homme dans l'évolution des cent dernières années ».

A cette occasion, la Ligue autrichienne invite très cordialement la Ligue française à se faire représenter.

La Ligue autrichienne est en relations suivies avec la Ligue internationale de New-York, avec la Ligue argentine et la Ligue suisse. Elle s'intéresse à la fondation d'une Ligue au Pérou et au Venezuela où existent des éléments. Elle publie un bulletin fort bien fait, qui donne une large place aux travaux de la Ligue française. Le Dr Paul Werthner, Secrétaire général de la Ligue autrichienne, écrit :

J'ai fait traduire tous les *Cahiers* qui me sont parvenus et j'en fais imprimer de gros extraits dans ma prochaine Correspondance. Il est étonnant de lire votre intervention dans la cause du pauvre Petkov, mais ce qui est encore plus étonnant, c'est la récente nou-

velle des journaux disant que Petkov ne « pouvait » pas être gracié à cause de l'entêtement ou pour des causes de prestige, parce que les gouvernements des U.S.A. et de l'Angleterre avaient demandé cela officiellement. Cela coïncide bien avec les regrets que vous exprimez dans votre seconde lettre adressée à Dimitrov au sujet des protestations de l'Amérique et de l'Angleterre. Où en sommes-nous arrivés qu'un supplice des hommes pour des causes de prestige? Est-ce que 150 ans ont vraiment passé depuis la Grande Révolution française?

M^{me} Suzanne Collette-Kahn, qui revient d'Autriche, apporte au Comité Central un message d'amitié de la Ligue autrichienne.

Le Comité regrette de ne pouvoir se faire représenter à l'Assemblée du 22 novembre, mais le Secrétaire général, au nom du Comité Central, adressera un message à la Ligue autrichienne à l'occasion de son Congrès.

DÉCLARATION

DE M^{me} SUZANNE COLLETTE-KAHN

M^{me} Suzanne Collette-Kahn, qui se trouvait en délégation en Autriche, regrette de n'avoir pu assister à la dernière séance du Comité où ont eu lieu les élections pour le renouvellement du Bureau. Elle remercie le Comité Central de l'honneur qu'il lui a fait en la nommant Vice-présidente : elle s'efforcera de se rendre digne de la confiance du Comité.

LA SITUATION GÉNÉRALE

Le Bureau s'est réuni le 27 octobre, au lendemain du second tour des élections municipales, et a préparé un projet de résolution dont le Secrétaire général donne lecture au Comité.

Un débat s'engage, auquel prennent part MM. Hadamard, Dejonckère, Emile Kahn, Gueutal, Dr Sicard de Plauzoles, Chaplain, Labeyrie, Couteau, qui, tous, acceptent les termes de la résolution projetée. Quelques adjonctions et modifications de détail, proposées par MM. Couteau et Labeyrie, sont acceptées par le Bureau.

M. René Georges-Etienne rend hommage aux intentions du Bureau. Il s'associerait volontiers au vote de l'ordre du jour s'il ne s'agissait que d'une manifestation théorique; mais, si ce vote doit être suivi d'une action en vue d'un rassemblement général des républicains, il ne lui paraît pas possible de mettre sur un même plan les partis ou groupements respectueux des Droits de l'Homme et ceux qui n'ont pas les mêmes conceptions que nous de la démocratie.

M. Rosenmark approuve les termes de l'ordre du jour, mais il craint que sa publication prématurée ne compromette le succès de l'action à entreprendre.

La résolution, mise aux voix, est adoptée.

Ont voté pour : le Dr Sicard de Plauzoles, M^{me} Suzanne Collette-Kahn, M. Emile Kahn, M. Roger Pinto, M^{me} Aubrac, MM. Barthélémy, Casevitz, Chaplain, Couteau, Dejonckère, Gueutal, Hadamard, Joint, Labeyrie, Spanien, M. Charles Laurent, retenu au dernier moment, et qui n'a pu assister à la séance, a fait savoir que, présent, il aurait également voté la résolution.

A voté contre : M. René Georges-Etienne.

S'est abstenu : M. Raymond Rosenmark.

Le Comité décide qu'un résumé de cet ordre du jour sera immédiatement envoyé à la presse et que la résolution sera publiée intégralement dans un numéro spécial des *Cahiers* (voir p. 233).

PROCHAINE SÉANCE

Le Comité décide de tenir une réunion exceptionnelle le mercredi 5 novembre. Cette réunion sera consacrée aux affaires de Madagascar.

SOUSCRIPTION POUR LA LIGUE

Troisième liste

Comité Central : (MM. Lisbonne, Général Tubert, Couteau, Bozzi)	Fr. 3.000	Légal, Fresnay-sur-Sarthe	100
M ^e Addé Vidal	250	Dubois, Compiègne	1.000
Section Viroflay	1.000	M. et M ^{me} Hébert, Beaucourt	100
Perrilliat, Paris	100	Section Neuillé-Pont-Pierre	300
Section Blois	1.705	Fédération du Rhône	500
Section Paris 11 ^e	1.020	Section Versailles	400
Section Les Lilas	500	Marchand, Versailles	500
Somme recueillie par M. Maillet, Fumay (Ardennes)	650	Section Paris 13 ^e (2 ^e liste)	570
Section Paris 6 ^e	600	Roques	100
Section Poitiers	1.270	M ^{me} Delacourt, Paris	500
Fédération Isère	1.000	Section Mulhouse	15.000
Section Aix-en-Provence	500	Horiot, Boulogne-sur-Seine	20
Mareel Lévy, Paris	500	Dohounou, Cotonou	1.000
3 ^e liste de Nice (ligueurs)	200	Section Roquemaure	400
Section Digne	1.000	Section Niort	1.000
Section Meaux	2.555	Section Doullens	370
Section Mortagne-sur-Gironde	1.105	Section Le Creusot-Beaune	300
Section Paris 13 ^e	600	Section Joigny	610
Section Puteaux	3.020	Section Luçon	400
Section Nantes (3 ^e liste)	4.870	Rabau, Camblanes	50
Section Vendôme	600	Section Paramé	1.700
Fédération Vendée	1.000	M ^{me} David, Paris 16 ^e	500
Fédération Vendée (collecte Congrès de Fontenay)	2.000	Section Saint-Gilles-Croix-de-Vie	2.170
Section Saint-Valéry	600	Section Saint-Louis	1.300
Section Paris 16 ^e	1.220	Section Nantes, 4 ^e versement	1.000
Marcel Ricquer (Marseille)	400	Section Bourg-en-Bresse	1.000
Section Souppes	1.450	Section Saint-Rambert	1.700
Section Dellys	1.260	Section Dijon	720
Section L'Arba	500	Section Blida	550
Section Courbevoie	1.540	Delval, Villers-Bretonneux	200
Section Montluçon	1.000	Section Camblanes	150
Section Vannes	650	Kambou, Abidjan	365
Ligueurs de Vannes	1.350	Section d'Ay	1.040
Sarrat, Mortefontaine	500	Section Guérande	1.090
Section Pontarion	950	Section Saint-Cyr-l'École	450
Section Avenay	100	Section Noirmoutier	500
Philipp Nassar, Lomé	1.000	Section Villeparisis	850
Section Ziguincher	1.317	Section Blesme-Haussignemont et environs (1 ^{re} et 2 ^e listes)	2.400
Barreau, Thorigny (Vendée)	100	Capitaine Bernard	100
Section Le Lion d'Angers	625	Section Paris 1 ^{er}	8.760
Section Boulogne-Billancourt (somme recueillie par M. Oger)	610	David, Olliergues	20
Section Villennes (Seine)	720	Section Olliergues	50
Liste Alla Mohamed, Ain Sefra	700	Section Blois (2 ^e versement)	740
Section Cavailon	1.700	Collecte par Descieux, Bordeaux	240
Anonyme (fédération Deux-Sèvres)	50	Section Petit Quevilly (Fêtes de la Paix)	2.000
M ^{lle} Deschamps, Paris	500	Section Saint-Ouen	1.750
Section Toureoing	1.000	Section Chatelaillon	2.220
Plas, à Châteauroux	100	M. Kachen, Paris	500
4 ^e liste ligueurs Nice	250	Section Philippeville	1.520
Section Bourgoin	6.750	Section Loches	1.450
Section Oloron	970	Section Villeparisis-Mitry	1.120
Section Rouen	2.550	Un souscripteur Charentais	500
Kambou Abidjan	520	Gréber, Beauvais	200
Section Toulon	250	Lecontre, Beauvais	100
Section Boulogne-sur-Mer	2.500	Dr Tung, Asnières	1.000
		Section Nevers (souscriptions)	5.630

Section de Blois.....	1.000	Section Bourgneuf.....	1.180
Tartarin (ligueur de Blois).....	500	Section La Ferté-Milon.....	770
Section de Saint-Dizier.....	1.000	Section Menton.....	400
Section Montgeron.....	550	Renard, à Fumay.....	100
Section Levallois.....	805	Section La Bazoche-Gouët.....	3.850
Section Gex Ferney.....	830	Section Grenoble.....	2.500
Raoul Rospico.....	100	Section Bassin Briey.....	2.570
Section Arles.....	360	Section Tours.....	1.050
Section Paris 10 ^e	450	Kachen, Paris (2 ^e versement).....	1.000
Section Fourmies.....	300	Section Paris 1 ^{er} (2 ^e liste).....	400
Section Tronçat.....	615	Président et secrétaire féd. Basses-Pyrénées.....	700
Section Aseain.....	300	Section Boulogne-sur-Mer (2 ^e versement).....	2.000
Section Cléry Saint-André.....	500	Section Blois (4 ^e liste).....	260
Section Laujuzan.....	220	Section Blesme-Haussignemont (3 ^e liste).....	865
Section Le Lion d'Angers.....	440	Section Gray.....	850
Section Mende.....	860	Total de la 3 ^e liste.....	159.982
M ^{me} Viollis.....	500	Total des 2 listes précédentes.....	136.900
Damara Conakry.....	175	Total..... Fr.	296.882
Section Angers (2 ^e versement).....	400		

INTERVENTIONS FAITES

1^o Affaires soumises par les Fédérations.

31 octobre	SOMME, M ^{me} Caron (Président de la République).
4 novembre	HAUTE-VIENNE, M ^{lle} Chirol, M. Papault (Education Nationale).
5 novembre	SOMME, Bantoft (Affaires Sociales).
9 novembre	MEURTHE-ET-MOSELLE, Acte de disparition de M ^{me} Bouchet (Anciens Combattants et Victimes de la Guerre).

2^o Affaires soumises par les Sections.

22 octobre	MULHOUSE, Schlumpf (Intérieur).
3 novembre	SÈTE, Cavalier (Justice).
4 novembre	AVIGNON, Dinard (Affaires Sociales).
5 novembre	COGNAC, Geneix (Forces Armées).
6 novembre	AVIGNON, Lejard (Forces Armées).
10 novembre	PERPIGNAN, Turro (Justice, Intérieur).

3^o Affaires soumises par les Particuliers.

22 octobre	VOLTERRA (Anciens Combattants).
22 octobre	MOREAU (Justice).
27 octobre	DUEZ (Justice).
31 octobre	BECKER, personnes déplacées (France d'Outre-Mer).
31 octobre	POMET (Justice).
31 octobre	THIBON (Procureur Général, Paris).
31 octobre	THIBON (Procureur Général, Tunis).
31 octobre	MALAGUTI (Intérieur).
31 octobre	LE TOULLEC (France d'Outre-Mer).
31 octobre	BONAMY (Travaux Publics).
31 octobre	LEMMEL (Justice).
31 octobre	MARSAUD (Président de la République).

31 octobre	HOURDEQUINT (Questions d'ordre général) (Justice).
3 novembre	M ^{lle} MUCELI (Affaires Etrangères).
3 novembre	PÉNA DIAZ (Justice).
3 novembre	RAINHERTZ (Préfet de Police).
4 novembre	ROBRET (Secrétaire d'Etat au P.T.T.).
4 novembre	GÉRIN (Justice).
5 novembre	KAMOFF (France d'Outre-Mer).
5 novembre	JANS (Education Nationale).
5 novembre	BELLAY (Justice).
5 novembre	PÉLISSIER (France d'Outre-Mer).
6 novembre	JUFFE (Justice).
6 novembre	INFIRMIERS DU TOGO (France d'Outre-Mer).
6 novembre	WESCHLER (Affaires Sociales Santé Publique et Population).
7 novembre	SCHWARTZEL (Président de la République).
7 novembre	ACCHIARDO (Affaires Sociales, Santé Publique et Population).
7 novembre	TRAVAILLEURS VIETNAMIENS (France d'Outre-Mer).
7 novembre	DUC (Education Nationale).
9 novembre	FRIEDMANN (Intérieur).
9 novembre	M ^{me} AUBENQUE (Anciens Combattants et Victimes de Guerre).
12 novembre	VAGLE (Forces Armées).
12 novembre	GAULTIER (France d'Outre-Mer).
12 novembre	D ^r BILHAUT (Justice).
12 novembre	NORDHEIM (Affaires Sociales, Santé Publique et Population).
12 novembre	WYDRA (Affaires Sociales, Santé Publique et Population).
12 novembre	PINO (Préfet des Alpes-Maritimes).

Gaston VEIL

Par la mort de Gaston Veil, la Ligue a perdu l'un de ses plus anciens adhérents, de ses plus hauts animateurs.

Jeune agrégé des lettres, après quelques années riantes à Alger, il arrivait à Nantes en 1896 comme professeur au lycée. L'année suivante, l'affaire Dreyfus éclatait : acquis dès l'origine à la cause de la Vérité et de la Justice, militant du début de la Ligue des Droits de l'Homme, Gaston Veil entra dans la vie publique pour ne plus jamais la quitter. Pendant vingt-et-un ans à partir de 1907, il a été conseiller municipal de Nantes ; pendant près de vingt ans premier adjoint délégué à l'Instruction publique, aux Beaux-Arts et aux Finances : savant et délicat, formé au goût classique, ouvert aux hardiesses nouvelles, issu de cette équipe de la *Revue blanche* ou il s'était lié d'amitié avec Léon Blum, Tristan Bernard, Frantz Jourdain, Toulouse-Lautrec, sa longue administration éducative et artistique a laissé à Nantes des traces ineffaçables. Volontairement, en 1929, il renonçait au renouvellement de son mandat pour se consacrer tout entier, suivant sa prédilection, à son journal et à la Ligue.

Son journal ! Le *Populaire de Nantes*, devenu depuis la Libération le *Populaire de l'Ouest*, a été son œuvre chérie. Il en était le directeur vigilant, avisé, constant dans son orientation républicaine et laïque, et le principal rédacteur. Il y publiait chaque jour deux articles, l'éditorial politique et les « Impressions d'un Passant » où, sur un ton malicieux et dans la langue de Voltaire, il allait d'un trait léger au vif des plus sérieux problèmes. Son journal, qu'il avait fait rayonnant, qui était devenu par lui le directeur de la conscience républicaine dans cette France de l'Ouest où tant de chouannerie persiste, était comme indispensable à sa vie. Quand, aux jours sombres de 1939, la guerre commençante et des rivalités assez basses en eurent suspendu la publication, il continuait de se rendre chaque jour à son bureau platoniquement directorial, et d'y penser et d'y parler les articles qu'il n'avait plus le moyen d'écrire.

La Ligue — disons : sa Ligue, car elle était aussi, à Nantes et dans tout le département, son œuvre chèrement aimée. Il en présidait à la fois la Section locale, dont il avait fait la première de France par le nombre et la qualité, et la Fédération départementale, organisatrice de l'inoubliable Congrès national de 1922. Rassemblant alors à sa table une élite républicaine, Ferdinand Buisson, Gabriel Séailles, Aulard, Ferdinand Hérold, Victor Basch, Sarraïl, il leur prodiguait en propos ailés les plus sages, les plus sûrs conseils. Membre non-résidant du Comité Central, puis de son propre gré membre honoraire, il en suivait avec diligence les travaux difficiles. Mais le meilleur de lui-même, il le donnait à sa Section. Il en a été, suivant l'expression de Ribrac, son disciple et son successeur, « le guide et la conscience ». Par le journal et par la Ligue, il a été pour tout l'Ouest, guide et conscience. C'est à bon droit qu'aux jours triomphants de 1936 montait vers lui l'acclamation du Front populaire, dont il avait été le précurseur, le promoteur et au nom duquel il prêtait le serment fameux pour le Pain, la Paix et la Liberté. Jusqu'à ses derniers jours, immobilisé par l'âge et la maladie, il restait prêt, contre un péril analogue, au même combat dans le même rassemblement.

Entouré d'un si grand prestige, doué d'un tel pouvoir moral, il était désigné pour la persécution. La réaction a commencé par lui enlever son journal, l'ennemi l'a jeté avec sa vaillante femme dans un camp de concentration. Il en est sorti, par les soins d'amis dévoués, brisé dans son corps, inébranlable dans son cœur, infatigable par l'esprit. La Libération lui a rendu la République, son journal, la Ligue — toutes ses raisons de vivre.

Il est mort heureux, en pleine possession de lui-même. Nantes lui a fait des obsèques triomphales. Il survit en ses meilleurs élèves, Ribrac, président de la Section nantaise, Jean Bloch et Jean Casevitz, son neveu, aujourd'hui membre du Comité Central. Son souvenir et sa pensée se prolongent chez ceux qui pleurent l'ami délicieux, et qui sur la route qu'ils poursuivent, croient encore le sentir à leurs côtés.